

BRUXELLES SANTÉ

N° spécial 2005



ABUS D'ALCOOL : PRÉVENIR SANS STIGMATISER



LES
BOISSONS
ALCOOLIQUES
CAUSES
D'ACCIDENTS

Photo © : Collection du CCAD

COMITE NATIONAL CONTRE L'ALCOOLISME, 96, CHAUSSEE DE FLEURDAT, BRUXELLES



Abus d'alcool : prévenir sans stigmatiser

Actes du colloque organisé le 16 novembre 2004
par les ASBL Infor-Drogues et Question Santé
avec le soutien de la Commission Communautaire Française

Coordination de la publication : Alain Cherbonnier/Question Santé
Graphisme : Carine Simon/Question Santé

Infor-Drogues - 02 227 52 52
www.infor-drogues.be

Question Santé - 02 512 41 74
www.questionsante.org

Introduction

Des intervenants du champ de la santé s'interrogent aujourd'hui sur le relatif désintérêt vis-à-vis de l'alcool dans les politiques de santé publique. Cette attitude apparaît particulièrement contrastée quand on observe la situation qui prévaut en matière de tabac ou encore de drogues illégales...

Une question se pose dès lors : entre désintérêt et chasse aux sorcières, un cadre raisonnable peut-il être construit pour des interventions concernant la prévention de l'alcoolisme ?

Entre individu et société, les enjeux sont parfois antagonistes. Entre maîtrise et ivresse, les sociétés mettent en place des stratégies multiples : recherche de sens collectif, encadrement, normes d'usage, éducation, répression, aide et soins, etc. Mais ces stratégies se doublent généralement de la stigmatisation des personnes qui dévient du cadre posé par la société – stigmatisation pouvant produire de nouveaux problèmes tels que le rejet, l'exclusion, la marginalisation.

Ces réflexions préalables ont amené les asbl Infor-Drogues et Question Santé à proposer une journée de réflexion, organisée avec le soutien de la Commission Communautaire Française de la Région de Bruxelles-Capitale.

Pour alimenter le débat, elles invitaient à Bruxelles, le 16 novembre 2004, M. Michel Craplet, psychiatre et alcoologue, M. Jean-Pierre Castelain, anthropologue, et M. Claude Macquet, sociologue.

Le Dr Craplet propose une approche globale de la prévention de l'alcoolisme. Celle-ci inclut l'information individuelle aussi bien que l'action communautaire, elle touche l'ensemble de la population, elle comprend des mesures de contrôle, l'information du grand public, l'éducation à la santé individuelle et la formation de personnes relais. La prévention globale refuse les modèles psychopathologiques simplistes et se garde du fantasme de toute-puissance dans la maîtrise et le contrôle des comportements à risque.

Jean-Pierre Castelain s'est intéressé aux «manières de boire» chez les dockers du Havre. A partir de ce travail d'enquête, on peut voir que la notion d'alcoolisme n'a pas le même contenu pour tous et qu'il faudrait faire l'histoire du mot et de son usage. Une chose est claire, montre M. Castelain, tout discours de prévention extérieur au milieu est ignoré, incompris, refusé ou détourné, car il fait l'impasse sur la question préalable : la fonction de l'alcoolisation.

Enfin, Claude Macquet, en étudiant la société post-moderne, constate qu'une société libérale est loin d'être une société vertueuse; cela mérite sans doute d'être rappelé ici. Mais le pluralisme postmoderne manifeste de telles velléités, non plus de discipline, mais bien de surveillance, que cela semble une véritable tâche politique que de préserver, tant que faire se peut, la distinction entre vie privée et vie publique. Un autre risque pourrait bien se profiler à l'horizon de nos sociétés contemporaines, celui que mentionnait déjà Alexis de Tocqueville il y a un peu plus d'un

siècle et demi : *«Lorsque les hommes sont libres de toute contrainte entre eux, ils ne cherchent plus que leur bien-être personnel et ils se juxtaposent les uns à*

côté des autres sans lien pour les réunir ; c'est alors le pouvoir social qui s'en charge»...

La prévention du risque alcool

Michel Craplet

Lorsque nous connaissons les pouvoirs psycho-actifs de l'alcool et que nous tenons compte des craintes justifiées ou fantasmées provoquées par les excès «des autres», nous pouvons comprendre pourquoi, depuis toujours, toutes les collectivités ont cherché à contrôler l'alcoolisation. Ce contrôle s'est exercé pour des raisons morales et religieuses, politiques, sanitaires, et il continue également aujourd'hui pour des motifs économiques, lorsque l'alcoolisation coûte trop cher aux collectivités publiques. Les historiens ont noté l'avance prise par les médecins, les hommes politiques et les hommes d'Église du Royaume-Uni ou de la colonie d'Amérique du Nord devant le problème de l'alcool. Dans ces pays, où l'enjeu économique de la viticulture n'existait pas, les valeurs des sociétés protestantes ont favorisé cet intérêt qui contraste, aujourd'hui encore, avec une certaine indifférence française et plus généralement méditerranéenne. Par ailleurs, le problème social y était préoccupant depuis plus longtemps, avec la révolution industrielle qui avait débuté dès le XVIIIe siècle en Angleterre.

Avant la Révolution, la grande masse de la population française n'était pas concernée par l'abus chronique d'alcool. L'alcoolisation ne posait pas de problème grave de santé publique. A une époque où l'espérance de vie était faible, des pathologies touchant des buveurs seulement après plusieurs dizaines d'années d'intoxication importaient peu. Même si la consom-

mation d'alcool augmentait régulièrement, la santé du peuple était surtout menacée par les épidémies et les famines. L'alcoolisme comme «fléau» n'existait pas.

Le problème devint préoccupant dans la seconde moitié du XIXe siècle, lorsque la consommation du vin et des autres boissons alcooliques se répandit dans toutes les classes comme un signe de progrès social, comme certains l'ont analysé : *«L'habitude de boire du vin se présente comme une véritable conquête sociale, comme l'appropriation d'abord par les bourgeois, puis par les citadins plus humbles et enfin par tout le monde rural d'une boisson réservée aux grands de ce monde. Dans ces conditions, pour le Français, boire du vin c'est accéder à un style de vie dont rêvaient ses ancêtres qui ne buvaient que de l'eau ou – de temps en temps – une méchante piquette. Le vin est désormais intégré à la vie de tous les jours avec la même valorisation que d'autres conquêtes du progrès historique en France : le droit de chasse et de pêche, la nourriture inspirée d'un idéal de gastronomie bourgeoise, peut-être le droit de vote»*.¹

Une consommation quotidienne régulière s'ajouta alors aux excès ponctuels des carnivals et des fêtes en tous genres. Dans le même temps – grâce aux progrès des techniques viticoles et au développement des

1 Coudray P., Le vin de France ou le paradoxe d'une véritable conquête sociale, *La Revue de l'alcoolisme*, 1983, 29, 4 : 233.

boissons distillées qui échappent aux aléas climatiques – la production de boissons s'accrut pour répondre à la demande. Les prix baissèrent. Comme en témoignent clairement les indicateurs économiques², c'est depuis la révolution industrielle que les boissons alcooliques sont beaucoup plus abordables. En 1975, il fallait travailler dix fois moins de temps qu'un siècle auparavant pour pouvoir acheter la même quantité de vin ordinaire. Les prix sont toujours à la baisse : en 1925, il fallait quarante minutes de travail pour qu'un manoeuvre achète un litre de ce vin ; il en faut seulement onze aujourd'hui, et des bières fortes en alcool sont proposées aux consommateurs à très bas prix. La commercialisation devint plus facile également avec la multiplication des débits de boissons et l'accélération de la circulation des produits.

La baisse de tolérance sociale devant les excès ponctuels de l'ivresse survint lorsque l'alcoolisme fut accusé d'entraîner une diminution de la force de travail et de provoquer des troubles dans les villes, en particulier parmi les populations rurales récemment déracinées.

1. Brève histoire de la prévention

Le premier antialcoolisme³ virulent ne se manifesta réellement qu'au lendemain de la défaite de 1870 et à la suite de la Commune de Paris. Alors, l'alcoolisme fut dénoncé par les bourgeois comme responsable de la dégénérescence de la race et des violences révolu-

tionnaires, parfois dans un climat de peur généralisée⁴. C'est l'absinthe et les autres boissons issues de la distillation qui furent violemment accusées. Le vin garda son prestige religieux, social et même thérapeutique : cette valeur culturelle empêcha la mise en place d'une véritable politique sanitaire. Il s'y ajouta la force économique et politique des producteurs-électeurs lorsque le sud de la France devint un immense vignoble.

La première législation antialcoolique fut conçue pour s'opposer à la consommation des alcools dits industriels, lors d'un autre bouleversement national : la Grande Guerre. La vente puis la fabrication de l'absinthe furent interdites. Les pouvoirs publics avaient craint tout particulièrement l'alcoolisation des ouvriers de l'armement. C'est aussi lors de ce conflit, et pour la même raison, qu'en Grande-Bretagne la législation sur l'ouverture des *pubs* fut modifiée : ces horaires de guerre – avec fermeture en milieu de journée – persistent jusqu'en 1988. Toutefois, en France, la victoire fut associée au « pinard » des poilus et, pendant l'entre-deux-guerres, avec la surproduction de vin et l'exemple de l'échec de la prohibition américaine, la lutte contre l'alcoolisme recula : jusque dans les écoles, le vin fut promu comme une richesse nationale. Il fallut attendre la défaite de 1940 et le régime autoritaire de Vichy pour voir surgir de nouvelles lois antialcooliques. Enfin, à partir des années 50, des hommes politiques et des médecins s'attaquèrent aux problèmes avec une approche plus scientifique et plus globale.

2 Fourastié J. et J., *Pouvoir d'achat, prix et salaires*, Paris, Gallimard, 1977, p. 103.

3 Nourrisson D., *Aux origines de l'antialcoolisme*, *Histoire économie et société*, 1988, 7 (4).

4 Reyre G., Le discours des aliénistes au lendemain de la Commune, *Gavroche. Revue d'histoire populaire*, 1985, n° 21-22, pp. 8-12.

Malgré les progrès de cette période, la prévention n'est toujours pas abordée sereinement, même si on s'intéresse davantage à toutes les pathologies chroniques, intérêt compréhensible avec la disparition de nombreuses maladies infectieuses et l'augmentation de l'espérance de vie. Toutefois, une révolution des mentalités est encore à faire pour oser attaquer sans complaisance notre «fléau national».

2. Du contrôle et de l'éducation

Il est facile de voir dans l'exemple de la sécurité routière qu'il existe deux versants de la prévention : le contrôle et l'éducation. «Prévenir» contient effectivement les deux mouvements d'*empêcher* et d'*avertir*. Dans la prévention moderne, l'un ne va pas sans l'autre. Malheureusement, le concept de prévention porte en premier l'image du contrôle et de la répression du «fléau alcoolique». C'est pourquoi certains libéraux ont beau jeu de valoriser les méthodes douces de l'éducation contre le noyau dur des réglementations impopulaires. Cependant, *«la responsabilisation tend à favoriser les nantis»*, dit Georges Vigarello⁵, historien non engagé dans l'action, confortant par ce propos la position des spécialistes comme Claude Got, à qui on reproche souvent une attitude paternaliste vis-à-vis de certaines populations défavorisées ou en manque d'information. Certains intellectuels ne mesurent pas toujours la désinformation sur les questions de santé dans les milieux socialement défavorisés. Les cliniciens de l'alcoologie connaissent en plus les limites d'une prévention qui se limiterait à une information sur les effets banals de l'alcoolisation, par exemple sur l'ivresse et la question de la sécurité : cette approche technique surestime la capa-

cité de maîtrise que l'on peut avoir de ce produit toxique et toxicomanogène. Il convient de parler du «risque alcool» sur le long terme.

Cependant, on ne peut se contenter de l'éducation et de l'information. Dire ne suffit pas, interdire est parfois nécessaire. La législation et la réglementation doivent jouer leur rôle. Ce versant de la prévention est souvent critiqué. Les actions législatives ou répressives sont présentées comme inefficaces voire incitatrices à la consommation. Ces mesures sont combattues encore au nom des libertés fondamentales par les fabricants, les distributeurs et les publicitaires. C'est avec beaucoup d'hypocrisie que certains disent défendre des valeurs éthiques, tandis que leurs prédécesseurs au XIXe siècle, par exemple, s'appuyant sur les théories libérales, se contentaient de dire qu'ils souhaitent défendre la liberté du commerce. Aujourd'hui, les producteurs d'alcool protestent contre les interdictions et les contrôles opposés – disent-ils – aux consommateurs. En réalité, ils s'émeuvent de voir leur activité limitée par cette législation. Ils en sont restés à une attitude très normative : ils souhaitent encore définir des seuils de consommation non dangereuse, alors que la sensibilité individuelle rend impossible la détermination de telles doses ne comportant aucun risque. Ils souhaitent normaliser la consommation, tandis que les professionnels du soin et de la prévention souhaitent diminuer la pression sociale, les préjugés et les conformismes liés à l'alcool.

Dès lors, il nous semble que ce sont plutôt les intervenants du soin et de la prévention qui luttent pour la liberté des consommateurs. Les excès actuels ou

5 Vigarello G., Jalons pour une histoire de la prévention, *La revue Agora* (Hôpital Rothschild, Paris), 1994, n° 30, p. 35.

passés des approches anciennes ne peuvent faire condamner tout message interdicteur pour des raisons éthiques – renvoyant l'interdiction à son rôle parental – ou pour des raisons techniques, sous prétexte que l'interdit porte en lui sa propre transgression. Il est vrai cependant que les adultes seront écoutés d'autant mieux qu'ils seront des exemples et pas seulement des porte-parole, selon le modèle des «grands frères», où l'exemplarité ne tombe pas dans l'idéalisation.

Nous n'aborderons pas l'ensemble des méthodes d'éducation concernant la santé ou l'éducation générale qui ont comme objectif de renforcer la liberté et l'autonomie du citoyen face à la pression des marchands d'alcool. Nous évoquerons seulement la question : «Peut-on apprendre à boire de manière non dangereuse ?»

2.1. Apprendre à boire ?

La question est posée depuis longtemps. Nous l'avons trouvée chez Platon, qui l'aborde longuement en tête de son principal ouvrage politique, *Les Lois*. À côté de ce texte théorique, Platon a également mis en scène de nombreux buveurs, et en particulier quelques êtres hors du commun qui possédaient une maîtrise totale de leur consommation d'alcool.

Le Banquet décrit des convives qui avaient tous la «gueule de bois» après les excès de la veille et qui décidèrent, ce jour-là, de s'arrêter avant l'ivresse. Ils renvoyèrent donc la joueuse de flûte qui habituellement accompagnait les buveurs de sa musique. Les

amis choisirent un thème particulier, l'Amour, l'éloge de ce dieu n'ayant encore jamais été composé. Cette calme ordonnance fut perturbée par Alcibiade : arrivant au milieu des discours, il voulut entraîner les convives à boire. Mais il fut relancé sur le sujet du jour. Alcibiade, encore lucide, en profita pour faire, au passage, l'éloge du comportement de Socrate : «*faisons-nous bombance, il était homme à en jouir mieux que personne, et, si on le forçait à boire, quoi qu'il ne boive pas volontiers, il avait raison de tout le monde, et, ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que jamais personne ne l'a vu ivre*». Effectivement, lorsque le banquet dégénéra finalement en beuverie par l'arrivée d'une «grosse bande de buveurs», seul Socrate continua à boire sans dormir jusqu'au matin : «*Socrate donc, après les avoir amenés tous deux au sommeil, se leva et partit, Aristodème le suivant comme à son habitude. Il prit le chemin du Lycée, et, après s'être débarbouillé, il passa, ainsi qu'il l'aurait fait une autre fois, le reste de la journée. Puis, quand il l'eut passé de la sorte, vers le soir il alla chez lui se reposer*».⁶ Socrate pouvait ne pas boire s'il en avait décidé. Plus surprenant encore, en dépit du manque «d'entraînement», c'est-à-dire d'accoutumance à l'alcool, il ne tombait pas dans l'ivresse lorsqu'il faisait des excès. Voilà qui est proprement surhumain et défie les lois de la physiologie.

Depuis l'approche philosophique de cette mesure... en musique, dans le banquet grec, l'apprentissage a souvent dégénéré. Relevons un exemple⁷ où la convivialité fit place à l'anomie médiatique : en 1995, lors d'une émission de télévision, dix Japonaises se lancèrent dans un concours de résistance à l'alcool ; sept

6 Platon, *Le Banquet*, 223 d (traduction Robin L.) Société d'édition Les Belles Lettres, Paris, 1970.

7 Dépêche AFP, 13 mars 1995, 08h51 GMT.

d'entre elles sont tombées dans le coma «en direct» et quatre ont dû être hospitalisées.

Cet apprentissage de la boisson pose de nombreuses difficultés techniques et éthiques. La formule «apprendre à boire» est ambiguë, elle semble bien naïve chez ceux qui croient résoudre ainsi tous les problèmes... en apprenant l'œnologie dans les écoles.

- Il faudrait donc apprendre à régler la quantité : la sagesse populaire autorise «le deuxième verre pour la deuxième jambe», comme si l'essentiel était de n'être pas déséquilibré ! La limite a été placée à trois verres dans de nombreuses recommandations officielles.
- Il faudrait trouver la meilleure boisson. Au XIXe siècle, même les militants de la lutte antialcoolique valorisaient les boissons dites hygiéniques, vin et bière, contre «les alcools industriels». En règle générale, les produits de chaque culture et de chaque pays sont considérés comme moins dangereux. Chaque producteur défend son produit contre la concurrence.

2.2. De l'éducation au plaisir

Au plaisir du goût

Pour certains, la modération ne s'obtiendrait que par l'apprentissage de la dégustation. Ils considèrent que, si le buveur investit économiquement et culturellement dans la dégustation, sa consommation doit diminuer. «Il faut boire peu et bon», résumant-ils en une phrase qui emporte le consensus. Pour cet apprentissage, la famille serait-elle le meilleur milieu d'éducation ? Le débat est vif aujourd'hui, alors que

l'école et la famille se renvoient la responsabilité de l'éducation. Le plus bel exemple d'éducation à boire au sein de la famille a été donné par Colette : *«J'ai été très bien élevée. Pour preuve première d'une affirmation aussi catégorique, je dirai que je n'avais pas plus de trois ans, lorsque mon père me donna à boire un plein verre à liqueur d'un vin mordoré, envoyé de son Midi natal : le muscat de Frontignan... A l'âge où l'on lit à peine, j'épelai, goutte à goutte, des bordeaux rouges anciens et légers, d'éblouissants Yquem. Le champagne passa à son tour, murmure d'écume, perles d'air bondissantes, à travers des banquets d'anniversaires et de première communion, il arrosa les truffes grises de la Puisaye... Bonnes études, d'où je me haussai à l'usage familier et discret du vin, non point avalé goulûment, mais mesuré dans des verres étroits, absorbés à gorgées espacées, réfléchies... Heureux les enfants qui ne s'enflent pas l'estomac à grands coups d'eau rougie, pendant les repas ! Bien avisés les parents qui dispensent à leur progéniture le doigt de vin pur – entendez «pur» dans le sens noble du mot – et lui enseignent : «En dehors des repas, vous avez la pompe, le robinet, la source, le filtre. L'eau, c'est pour la soif. Le vin, c'est, selon sa qualité et son terroir, un tonique nécessaire, un luxe, l'honneur des mets.»⁸*

Nous pourrions engager Colette dans la prévention ! Trop souvent, malheureusement, les jeunes n'apprennent plus de cette façon, mais par le jeu des publicités et des messages des sociétés multinationales avides de profit. Pour les adultes, cette éducation à boire est aujourd'hui le champ d'une belle activité commerciale, avec stages et soirées dégustation, livres et gadgets.

8 Colette, *Prisons et paradis*, Paris, Fayard, coll. Le livre de poche, pp. 66-77.

Au plaisir de la communication

Pour de nombreux gourmets, l'apprentissage se fait encore par la convivialité, qui serait une protection contre l'excès. C'est la position adoptée par Roland Barthes⁹, rappelant une phrase du plus célèbre gastronome, Brillat-Savarin : *«le vin, aliment qui se boit en compagnie, en conversation, empêche la dérive vers l'isolement de la psychose ou de la drogue... Le vin amplifie légèrement le corps mais ne le mute pas, c'est une anti-drogue»*. Les avatars de ce discours, ici très élaboré, sont nombreux. Certes, parler en buvant protège : parler avec les autres convives permet de sortir du tête-à-tête avec la bouteille. Alors, il devient possible de parler au lieu de boire, parler de ce qu'on a bu et, au delà, de la pluie et du beau temps, de la vie et de la mort. C'est possible à condition de *«considérer la communication comme une jouissance»*, comme dit encore Barthes.

Cependant, boire seul n'est pas l'unique critère de consommation pathologique. L'alcool est aussi une drogue collective où – comme avec le haschich – chacun part dans un rêve particulier, tout en maintenant une apparence de dialogue dans une proximité muette ou bavarde qui est rarement une vraie communication. Il est possible que parler des boissons avec le vocabulaire des œnologues protège des excès et donc des conséquences sociales de l'ivresse aiguë, mais ces discours encouragent aussi la consommation conviviale et ses conséquences médicales. Cela est bien évident en France, où le discours œnologique ancien et sophistiqué a longtemps permis de dissimuler le plus

grand problème de santé publique, celui qui est posé par l'alcool.

Au plaisir de la civilité

*«Qu'importe le flacon pourvu qu'on ait l'ivresse»*¹⁰, disait justement Alfred de Musset, en vrai alcoolique. Un amateur sait apprécier les rituels et les flacons : il cherche d'autres sensations que l'ivresse, pour lui les questions de contenant sont importantes. «Boire» est très différent selon que le geste est pratiqué sous le jet, au goulot, dans le creux de la main, dans un verre, une tasse, une cuillère. Les historiens¹¹ ont décrit l'évolution des manières de table de plus en plus raffinées, en particulier depuis le règne de Henri III : à cette époque, la fourchette venait d'être apportée sur les tables par les Italiens de la cour accompagnant Catherine de Médicis et, pour contenir les liquides, on pouvait dénombrer vingt-quatre récipients, du hanap à la chopine. Dans toutes les civilisations, la vaisselle a pour fonctions l'isolement, la manipulation et la mesure des aliments et des boissons. Nous savons tous que boire au verre ralentit la durée de l'ingestion par rapport à la consommation du même liquide avalé au goulot.

De nombreux gestes permettent de développer cet apprentissage du goût :

- manger en même temps que l'on boit ;
- éviter les aliments salés qui donnent soif ;
- boire par petites gorgées pour finir le verre plus lentement ;
- boire en alternance de l'eau, comme les Italiens, qui

9 Barthes R. (préface) in Brillat-Savarin, *Physiologie du goût*, Paris, Hermann, 1975, pp. 12 et 30.

10 Musset A. de, *La coupe et les lèvres*, poème dramatique (dédicace).

11 Lange F., *Manger ou Les jeux et les creux du plat*, Paris, Le Seuil, 1975.

ont le privilège de pouvoir s'asseoir à une table sur laquelle la carafe est déjà posée.

Nécessaires pour prévenir une consommation excessive, ces gestes sont, bien sûr, insuffisants. Nous savons tous comment il est parfois difficile de résister au serveur qui pousse à prendre plutôt un quart de litre qu'un verre. Il est regrettable qu'on ne puisse partout se faire servir un simple verre d'un bon cru et qu'il faille se rabattre encore trop souvent sur un quart de mauvais vin provenant de la surproduction vinicole. Ce serait une mesure utile à instituer, selon l'exemple suisse où le vin se vend au décilitre dans chaque bar ou restaurant.

Il faut aussi passer l'épreuve de ceux qui boivent (trop) en face de nous. Les créateurs de campagnes de prévention ont imaginé des saynètes avec slogans officiels : «Un verre, ça va... Trois verres, bonjour les dégâts». On peut s'en inspirer pour échapper aux pièges, éventuellement en modifiant leurs dialogues pour se les approprier.

- En certaines circonstances, il est aisé de se détourner du buveur «collant» qui veut imposer ses goûts. Il n'est point nécessaire de lui jeter le verre à la figure, il est possible de trinquer sans boire, le verre peut être discrètement posé à l'écart.
- Dans le contexte du repas, il n'est pas toujours aussi facile de s'en sortir. Il est souvent préférable de laisser remplir son verre de vin plutôt que d'être obligé de refuser tout au long du repas. Certes, la nature, les hôtes et les serveurs ont horreur du vide mais, une fois rempli, votre verre n'attirera plus les regards et vous pourrez alors tranquillement boire de l'eau dans le verre destiné à cette boisson.

2.3. Retour à la vraie convivialité

Pour conclure, nous pouvons dire que, même si la convivialité peut receler des pièges, elle peut aussi devenir un facteur protecteur de la consommation excessive, en particulier lorsqu'elle est rythmée par des rites qui inscrivent les gestes du boire dans le symbolique. La préparation des cocktails en fait partie : fabrication de la sangria ou du punch en plusieurs heures, jeu du shaker secoué par le barman pendant de longues secondes, mélange domestique où, entre amis, on peut doser les constituants selon le goût de chacun. Ce n'est pas le cas des «premix», nouvelles présentations de cocktails préparés, vendus en canettes, qui annulent les dimensions humaines et conviviales de la consommation. Les premix permettent une accélération de la préparation et de la consommation ; ils impliquent de finir la canette. Ils vont dans le sens de l'individualisme et incitent à boire seul avec son baladeur.

La vraie convivialité consiste à porter attention à l'autre, à ses désirs particuliers, par des gestes et des paroles et non par le seul fait de décapsuler une canette. Ensuite, elle se marque par les propos qui commentent la dégustation.

La vraie convivialité doit tenir compte de la grande variabilité des réactions des individus. Nous pouvons évoquer certains personnages hors du commun qui toléraient très bien l'alcool, comme Socrate ou le champion cycliste Jacques Anquetil. En ce qui concerne la simple élimination de l'alcool, la vitesse varie du simple au quintuple. Cette dispersion statistique est grande, bien supérieure aux variations habituellement rencontrées en biologie. Comparons, par

exemple, cette donnée biologique à la taille des individus ; celle-ci varie, pour 95% d'entre eux, seulement entre 1,50 et 2 m. Imaginons maintenant un monde où les tailles des humains varieraient du simple au quintuple. Il serait impossible de construire des maisons, des voitures et des objets adaptés à tous. Dans ce monde, il serait impossible de vivre ensemble. C'est la situation à laquelle est confronté un groupe d'amis buvant ensemble : il a été servi à chacun la même quantité d'alcool et, pour respecter le rite de la tournée, chacun doit boire au même rythme... Cependant, pour certains d'entre eux, un verre en vaudra cinq !

3. La prévention aujourd'hui

Les théories et les programmes d'actions en prévention ont évolué avec le temps. Rappelons l'évolution de quelques vieilles idées :

- Le leurre des boissons dites hygiéniques, parce que faiblement dosées en alcool (vins et bières), a disparu: toutes les boissons alcooliques doivent être mises aujourd'hui «dans le même panier».
- L'approche quantitative a montré ses limites : «il faut boire peu» (avec des limites officielles) ne donne pas d'informations utiles, du fait de la sensibilité individuelle. «Peu et bon» vaut mieux que «beaucoup et mauvais» : on pouvait s'en douter... «Boire peu pour boire longtemps», qui fut un slogan officiel, est considéré aujourd'hui comme une phrase ambiguë. C'est une vision simpliste du phénomène : la dépendance ne survient pas seulement par cette accoutumance du buveur au produit.

Il est peu probable que l'apprentissage de la mesure puisse être une prévention de la dépendance alors que les alcoolodépendants sont intéressés d'abord par l'excès. En tous les cas, cet apprentissage est

impossible après l'installation de la dépendance. L'habituel argument du «plaisir» ne convient pas. Il résulte d'une confusion entre le plaisir de la dégustation d'une boisson goûteuse et le plaisir psychique procuré par l'éthanol, qui est annulation de la souffrance psychique.

Aujourd'hui, les professionnels de la prévention ont développé :

- la notion de «risque alcool», éliminant les références à des seuils de consommations non dangereuses ;
- la liaison entre prévention, soin et accompagnement social ;
- Le concept de prévention globale agissant au niveau de la population générale, et non seulement sur certaines «cibles», pour organiser les actions dans l'espace et dans le temps, en s'attaquant à des risques différents parfois associés : toxicomanie et autres dépendances ou autres comportements dangereux.

C'est par cette prévention globale et cohérente, que nous allons évoquer rapidement, qu'il est possible de sortir de nombreuses difficultés techniques et éthiques.

3.1. La prévention globale

La prévention est globale lorsqu'elle dépasse l'action au niveau d'un produit pour s'intéresser à l'ensemble des risques courus par un sujet, non pas réduit au seul état de buveur, mais considéré comme une personne vivante soumise à tous les aléas de la vie. Un proverbe entendu en Espagne nous rappelle la nécessité de cette approche globale : *«Al que no fuma ni bebe vino, el diablo le lleva por otro camino»* (celui qui ne fume ni ne boit de vin, le diable l'emmène sur un autre chemin).

Exemple de prévention globale

Cette prévention doit être mise en place dans le domaine du sida et des autres maladies sexuellement transmissibles, puisque le comportement sexuel est souvent lié à la consommation d'alcool et de drogues:

- Chez les jeunes, la découverte de l'alcool et l'exploration des relations affectives et sexuelles marquent à la même période le passage de l'enfance à l'âge adulte. On a noté la précocité des expériences, leur fréquence et la multiplicité des partenaires à cet âge d'inexpérience.
- Des enquêtes ont montré que les rencontres avec de nouveaux partenaires impliquent souvent la consommation d'alcool et que les buveurs excessifs prenaient moins de précautions lors des rapports sexuels.

Certains lieux où le sexe et la consommation d'alcool sont liés doivent donc devenir des lieux de prévention des risques liés aux comportements sexuels et aux conduites d'alcoolisation dans le cadre d'une prévention globale.

La prévention est globale lorsqu'elle inclut l'information individuelle du spectateur devant son poste de télévision aussi bien que l'action communautaire. Elle est globale lorsque les actions de terrain sont placées dans un ensemble afin qu'aucune pathologie et aucune complication sociale ne soient oubliées. Trop souvent, l'emphase mise sur l'ivresse ou la dépendance passe sous silence les problèmes résultant des consommations de doses apparemment banales mais dangereuses sur le long terme car provoquant des problèmes médicaux retardés : dans ce domaine, le mot clé est «alcoolisation». Nous pouvons prendre l'exemple des programmes de sécurité routière dits du conducteur désigné, où le chauffeur est incité à ne pas boire d'alcool (campagne Bob en Belgique).

Certes, elles sont populaires auprès du public et des responsables politiques, mais leur efficacité n'a pas été démontrée. Nous pouvons dire que, même si ces campagnes sont intéressantes du point de vue de la sécurité publique, elles peuvent augmenter la consommation des passagers et donc être à l'origine de troubles sociaux (violences domestiques lorsqu'ils sont rentrés «sains et saufs») et de complications médicales retardées.

La prévention est globale lorsqu'elle touche l'ensemble de la population de manière cohérente, sans qu'aucun groupe ne soit maladroitement visé, sans faire de «chasse aux buveurs», sans montrer du doigt les problèmes... des autres, toujours, pour esquiver ses propres responsabilités. Il est regrettable que les adultes dénoncent si violemment l'alcoolisation des jeunes, qui serait responsable des «conneries» de cet âge, tout en s'excluant de toute remise en question, sous prétexte que l'alcool serait bon pour leurs vieilles artères. La notion de «groupe à risque», souvent dénommé de façon révélatrice «groupe cible», est dangereuse. Il ne faut pas stigmatiser ou marginaliser un groupe en proposant des actions de prévention sectorielles. Il vaut mieux utiliser la notion de «situation à risque» pour limiter ou interdire la consommation, par exemple au cours de la grossesse, lors de certaines activités, en certains lieux et à certains moments : conduite automobile, travail, manifestations sportives...

La prévention est globale lorsqu'elle comprend des mesures de contrôle, l'information grand public, l'éducation à la santé donnée individuellement et la formation de personnes-relais qui pourront diffuser et traduire les idées des spécialistes dans le vocabulaire et la sensibilité des groupes avec lesquels ils auront

à travailler. Les actions grand public sont les plus difficiles à mettre en oeuvre, car elles doivent encore utiliser un slogan et un logo de reconnaissance unique tout en s'adressant à des groupes variés.

La prévention globale associant le contrôle et l'éducation permet à la fois de diminuer la présence du risque et les conséquences dangereuses lorsque le risque est couru. Effectivement, comme le succès des politiques de santé des pays scandinaves le démontre, la prévention de l'abus d'alcool et de la dépendance passe par des mesures réglementant la disponibilité du produit alcool, sa «présence». Cette présence de l'alcool est déterminée par des données politiques, économiques et sociales dont certaines peuvent être modifiées par la réglementation. Le contrôle doit agir au niveau des producteurs, des distributeurs et des publicitaires, par des lois et règlements régulant les règles économiques sur le marché de ce produit toxique pouvant engendrer une dépendance : le paradoxe vient du fait que, pour prévenir cette aliénation, il faut agir par une privation de liberté alors que le consommateur est encore libre.

3.2. La solidarité des buveurs

Pour la plupart des spécialistes de la prévention, il existe une continuité entre tous les buveurs, qu'ils soient occasionnels, «excessifs réguliers» ou dépendants. Selon cette approche, créée à partir des travaux du statisticien français Sully Ledermann¹², il faut agir sur une population très large pour diminuer les conséquences des consommations les plus élevées.

12 Ledermann S., *Alcool, alcoolisme, alcoolisation*, Paris, Presses Universitaires de France, 1956 et 1964. Ses travaux ont été mis à jour en particulier par Skog O.J. Voir par exemple : The collectivity of drinking cultures. A theory of the distribution of alcohol consumption, *British Journal of Addiction*, 1985, 80 : 83-99

13 Monemembo T., *Le lait du tigre, Autrement : L'esprit des drogues*, Paris, 1989, p. 50.

C'est un des paradoxes de la prévention dite en population générale. Dans ce modèle, la prévention doit être globale parce que tous les membres d'une société ou d'un groupe évoluent en même temps, même si souvent chaque sous-groupe renvoie la responsabilité aux autres.

Certains chercheurs du domaine de la prévention distinguent plusieurs groupes au sein de la population :

- les buveurs qu'ils appellent «normaux», pour lesquels aucune réglementation n'est utile, disent-ils, puisqu'ils seraient raisonnables ;
- les alcooliques, sur lesquels aucune réglementation n'aurait d'influence, puisqu'ils les considèrent comme des «monstres».

Cette distinction est bien utile aux producteurs d'alcool pour nier l'existence d'un entraînement social et la nécessité d'une évolution d'ensemble de la société des buveurs. Le modèle de Ledermann implique au contraire la «solidarité» des consommateurs pris dans le lien social que représente l'alcoolisation. Il signifie que les buveurs excessifs et les malades alcoolodépendants sont des hommes comme les autres, qui ne possèdent aucune monstruosité biologique ni psychologique, mais une simple vulnérabilité qui s'ajoute aux facteurs environnementaux favorisant la consommation d'alcool. Comme dit un observateur : *«L'humanité buvante n'est jamais qu'une simple excroissance de l'autre. Elle en reproduit fidèlement les traits, les variantes : le prisme du flacon ne fait que les grossir ou les réfléchir. C'est que le buveur ne vient pas d'ailleurs, il sort du bar d'en face.»*¹³ La population

porte ainsi la responsabilité collective de sa propre santé et de son bien-être en incluant le sort de ceux qui dévient de la norme. C'est pourquoi l'ensemble des consommateurs doit changer de comportement pour aider les différents groupes de buveurs à problème. C'est nécessaire à la fois pour des raisons éthiques et au nom de l'efficacité. Le lien social de l'alcoolisation devient alors le lien social de la prévention.

3.3. Pour une prévention humaine

La prévention globale refuse donc les modèles psychopathologiques simplistes. Le passage de la consommation sans problème à l'excès et à l'alcoolodépendance n'est pas seulement une affaire de fragilité individuelle, comme certains discours médicaux ou psychologiques le laissent entendre. Il ne suffit pas non plus de dire que l'alcool produit la misère ou que la misère utilise l'alcool, comme certains discours sociaux le prétendent. Nous savons qu'il faut insister sur les interactions entre les vulnérabilités individuelles et les conditions sociales. Il est démontré, par exemple, que l'augmentation du prix de l'alcool peut diminuer la consommation générale et celle des buveurs excessifs, mais il faut admettre aussi qu'elle risque d'accroître les problèmes économiques et, par ce biais, augmenter les consommations ou aggraver les conséquences de ces consommations.

Les intervenants en prévention doivent se méfier des fantasmes de toute-puissance et de l'illusion de contrôler tous les comportements à risque. Ces fantasmes, entretenus par certains succès de la science et

de la médecine, se conjuguent aujourd'hui avec un «principe de précaution» envahissant. Effectivement, dans certains domaines de la santé, l'opinion publique semble ne plus admettre la possibilité de courir aucun risque et les hommes politiques sont obligés de suivre, par crainte que leur responsabilité soit un jour mise en cause. Un projet sécuritaire consiste à limiter la vitesse des véhicules automobiles par le «bridage» des moteurs. Parallèlement, une association¹⁴ veut saisir la Cour de justice de la République en déposant une plainte contre les ministres responsables de la sécurité routière. Par leurs attitudes trop laxistes, ils seraient coupables de «mise en danger de la vie d'autrui», ils auraient dû agir plus vigoureusement et depuis longtemps.

Nous critiquons souvent l'attitude des hommes politiques. Reconnaissons que leur vie devient de plus en plus difficile entre les puissances de justice et la déresponsabilisation des citoyens. Pour se protéger, seront-ils obligés de soumettre au Parlement des projets de lois sécuritaires, afin que les représentants du peuple eux-mêmes disent s'ils veulent vivre dans une plus grande sécurité ? Heureusement quelques voix commencent à s'élever contre cette dérive de la sécurité sanitaire : «*soyons prudents avec la précaution... Ce principe n'a de sens que si l'on peut l'étendre à tous les domaines du risque, alcoolisme, tabac, chômage, transport de matières dangereuses, etc.*»¹⁵ Notons effectivement que ce principe de précaution est d'application variable : il respecte les stéréotypes et les tabous. Si personne ne veut envisager de courir un risque – infime et lointain – de maladie de Creutzfeldt-Jacob en mangeant un steak, la grande

14 *Libération*, 10 janvier 2000, et *Le Monde*, 11 janvier 2000.

15 *Libération*, 5 janvier 2000, p. 6.

majorité des consommateurs continue de courir les risques – élevés et proches – des consommations d’alcool. La découverte de traces de benzène dans une eau minérale ou de fongicide dans un soda – à des doses assurément non toxiques – mobilise les autorités sanitaires, les associations de consommateurs et les entreprises productrices, alors que l’ajout d’alcool dans ces mêmes boissons pour séduire les jeunes consommateurs a été très bien acceptée.

La prévention de l’alcoolisme et du tabagisme a été souvent critiquée parce qu’elle serait devenue un «hygiénisme», un «fascisme sanitaire». Il n’en est rien ; au contraire, il nous semble que, même dans le domaine de la prévention, il faille garder une certaine modération. Il nous semble que la prévention doit être une invitation à vivre, sans gommer la souffrance ni la mort : ne pas boire d’alcool et conduire prudemment ne rend pas immortel, il faut le dire dans les actions de prévention pour ne pas entendre le public nous le dire. Nous savons aussi que, pour légitimer le discours sur le risque, il faut avoir parlé du plaisir des

conduites incriminées : c’est la seule façon pour que ce discours soit accepté et pour que puisse être abordé aussi le plaisir de courir les risques. La prévention doit encore et souvent acquérir une dimension nouvelle qui tienne compte de l’irrationalité de l’homme, de la dimension inconsciente inexprimée, inexprimable, en utilisant les émotions et pas seulement la raison, en particulier à propos des produits modifiant la rationalité.

Michel Craplet,
médecin délégué de l’Association Nationale
de Prévention en Alcoologie et Addictologie (Paris)
et président d’Eurocare (Bruxelles),
est l’auteur de *Passion alcool* (Ed. Odile Jacob, 2000),
Parler d’alcool (Ed. de la Martinière, 2003)
et *A consommer avec modération*
(Ed. Odile Jacob, 2005).

ANPAA, 20 rue Saint Fiacre, 75002 PARIS,
mcraplet@anpa.asso.fr

«Boire, c'est parler la même langue...»

Une anthropologie des manières de boire

Jean-Pierre Castelain

La mise en évidence de cette parole emblématique, maintes fois entendue¹ chez les dockers du Havre, synthétise ce qu'il en est de leurs représentations et comportements liés à l'alcoolisation : *boire*, éventuellement jusqu'à en mourir, signait l'appartenance au groupe, désignait le partage d'une *même langue*. L'éventualité de devenir alcoolique n'avait aucun sens, sinon celui de l'insulte sociale, de la volonté de leur imposer de nouvelles manières de vivre, c'est-à-dire de détruire leur communauté.

J'évoquerai aussi comment cette corporation reconnaissait et acceptait un diagnostic lorsque sa signification et les conditions de l'énoncé de celle-ci s'intégraient d'autant plus aux références et comportements du groupe qu'elles en émanaient : en l'occurrence, comment – lorsque les excès du *boire* menacèrent sa cohésion dans une période de mutation – le diagnostic d'*alcoolisme* fut admis par certains, non comme issu d'un savoir acquis à l'extérieur mais comme une parole interne, propre à la corporation.

Étudier le lien des dockers à l'alcool était intéressant pour de multiples raisons, et d'abord du fait de ce constat, valable jusque dans les années 1980 : il n'y avait pas de dockers traités pour alcoolisme au Centre hospitalier de la ville, à la différence de toutes les

autres catégories socioprofessionnelles. C'était d'autant plus surprenant que les dockers avaient la réputation, tant auprès des bourgeois – comme ils disaient avec mépris – que des autres ouvriers, d'être une bande de voleurs et de fainéants, mais surtout d'alcooliques : le seul mot qui les qualifiait en prétendant tout dire d'eux. De leur côté, les dockers revendiquaient l'aspect festif et convivial de l'alcool, refusant que sa consommation puisse être une maladie ou y conduire : «*l'alcool, c'est la vie, c'est un moyen de communiquer, d'être avec les autres*», pour reprendre les mots de plusieurs d'entre eux.

De la notion d'alcoolisme, ils ne percevaient qu'une intention d'injure et de domination, et ils l'écartaient vigoureusement (ce n'est plus vrai aujourd'hui), comme ils le faisaient de la médicalisation des effets pathogènes de l'alcoolisation. Cette représentation ne peut se comprendre qu'en l'analysant indépendamment des notions usuelles d'alcoolisme, d'alcoolique, issues de la nosographie et de la nosologie médicales, et hors de toute intention de jugement dévalorisant et discriminatoire unissant en une même stigmatisation la maladie, la déviance et le vice. Mon objectif est davantage de faire comprendre les rapports qu'entretenaient les dockers avec l'alcool, en essayant de substituer, au discours *sur* ceux qui sont

¹ Cet article reprend les principaux aspects d'une recherche anthropologique sur l'alcoolisation, menée au Havre de 1984 à 1989 et publiée en 1989. Sauf mention explicite, les faits évoqués sont ceux de cette période. Cf. Jean-Pierre Castelain, *Manières de vivre, manières de boire. Alcool et sociabilité sur le port*, Paris, Imago, 1989; «Des mots accrochés aux étoiles. De Lucien à André», *Psychotropes*, vol. 7, n° 2, 1992.

qualifiés d'alcooliques ou de victimes de l'alcoolisme, leur propre parole pour comprendre la signification sociale de leurs comportements.

Il est vrai que l'alcoolisation comme moyen de communication était affichée voire revendiquée avec provocation par les intéressés, qui comprenaient mal ce que les buveurs d'eau avaient à cacher. A l'exception, éventuellement, de certains des leurs qui avaient acquis le droit de ne boire que de l'eau : «avec tout ce qu'ils ont bu dans le passé», ils ont prouvé qu'ils parlent la même langue, celle des dockers, dont les modes de vie et l'organisation du travail sont fondées sur l'entraide et la solidarité, sur la vie collective permanente sans rupture entre les lieux de travail et de résidence.

L'alcoolisation peut alors être analysée comme le ciment de la cohésion de la communauté, de son affirmation : c'est un moyen de vivre collectivement et d'afficher son identité sociale selon des codes et des rituels constamment contrôlés par le groupe auquel on appartenait par filiation, de père en fils. Au risque d'être caricatural, on pourrait avancer que l'alcool est ce qui lie le docker à ses camarades, qu'il n'est sans doute qu'un des éléments de la solidarité, mais non le moindre.

Cependant, avant d'aller plus avant, il faut rappeler ce qu'étaient alors l'organisation du travail et donc les manières de vivre des dockers. Affectés au chargement et au déchargement des navires, chacun d'eux est le maillon d'une équipe, une «bordée», toujours associée à une autre : l'une sur le quai, l'autre sur le bateau, les deux équipes constituent une «main». Le

chef de bordée est toujours choisi ponctuellement en fonction de la tâche spécifique à accomplir et de la marchandise à manipuler. Il n'y a pas de hiérarchie définitive, chacun dépendant des autres dans la réalisation du travail collectif. Le refus d'être payé au rendement est l'une des expressions de cette égalité : jeunes et âgés, valides et handicapés reçoivent tous une paie identique. De même, chacun manifeste sa solidarité avec ceux qui n'ont pas trouvé d'embauche et avec les malades par le versement d'une cotisation mensuelle alimentant une Caisse de Solidarité.

Très libertaires, les dockers refusaient toute autorité sauf la leur, c'est-à-dire celle de leur syndicat, héritier de l'anarcho-syndicalisme. Il est également vrai qu'ils étaient les seuls à ne pas connaître leurs employeurs puisque l'embauche se faisait quotidiennement par l'intermédiaire d'un organisme paritaire, le Bureau Central de la Main d'Œuvre². Ce refus de tout pouvoir s'exerçant sur eux, que ce soit celui des patrons ou celui de l'État, se manifestait également dans le domaine de la médecine du travail. Longtemps perçue comme un instrument de contrôle, elle n'a été acceptée et mise en place qu'à la fin des années 1960 – mais les dockers avaient imposé et obtenu qu'elle ne fût pas obligatoire.

Aujourd'hui, les dockers les plus âgés reconnaissent volontiers l'importance de la consommation d'alcool avant la deuxième guerre mondiale, car elle était inévitable et obligatoire. Ils avaient d'autant moins le choix (l'eau était exclue, personne n'aurait songé à en consommer) que les conditions et la nature du travail nécessitaient d'importantes absorptions pour «tenir le coup» : «l'alcool était la vie qu'on leur refusait», les

2 Depuis la réforme de leur statut spécifique, en 1992, les dockers français sont désormais des salariés de «droit commun».

cafés les seuls lieux où il faisait bon s'abriter et se retrouver... C'était plutôt une sorte d'admiration qui prédominait pour ceux qui consommaient joyeusement des quantités considérables, de mémorables cuites prenant des allures d'exploits chargés de virilité et de santé.

Selon les uns, les pénuries et les restrictions de la guerre imposèrent une prodigieuse cure de désintoxication forcée. D'autres y voient au contraire la confirmation de leur propos car de nombreux dockers moururent, non de ce sevrage obligatoire mais des conséquences des privations. Ces paroles disent toute la valeur bienfaitrice attribuée aux alcools distillés qui entretenaient le corps au travail : privés de cordial, des dockers sont morts – preuve négative qu'il leur était d'autant plus vital de *boire* qu'aucune eau minérale n'était alors en vente en épicerie mais seulement dans les pharmacies, réservée aux malades.

Dans les années 1950 plus encore que maintenant, boire de l'alcool leur faisait d'autant moins peur qu'ils étaient «*des hommes, non des fillettes*» et que, de mémoire de docker, on n'en avait jamais vu un seul boire de l'eau. La paie hebdomadaire n'était pas l'unique occasion de fréquenter les cafés : au contraire, la journée en était ponctuée du fait même de l'organisation du rythme des équipes. Depuis 1900, la durée quotidienne de travail est de huit heures en deux vacations, le matin et l'après-midi, plus un «*shift*» de nuit. Chaque vacation est coupée de pauses pour le repos et le «*casse-croûte*» (le «*pain de 10*» à dix heures ou le «*pain de 4*» à seize heures) qui ne peuvent se tenir que dans les débits. Non seulement

parce qu'il n'y a aucun abri possible mais aussi, et surtout, parce que ce sont des lieux de convivialité où l'on rencontre les autres équipes, où s'échangent les informations, où s'affirme rituellement, au gré des tournées, l'appartenance à la corporation virile et fraternelle.

À chacun des moments de repos correspond un café spécifique, un *rade* ou une *chapelle*, jalonnant un immuable parcours quotidien propre à chaque bordée... Et ceci jusqu'à la dernière halte de la journée qui assure la transition avant de rentrer chez soi. Chacun de ces moments est l'occasion de tournées, parfois de quasi «*potlatchs*»³, réaffirmant constamment l'égalité de tous et l'échange qui les unit. S'en démarquer est impossible, que ce soit en buvant de l'eau ou en buvant «*mal*», car ce serait se marginaliser, s'exclure du groupe, et donc ne plus pouvoir être docker. À l'exception, souvent, de la patronne respectée qui régenté d'une main ferme son monde de dockers, aucune femme ne pénètre dans ces lieux, où tout commence pour le nouveau docker par une première «*cuite*» qui l'intronise dans son nouveau statut de membre d'une communauté masculine, ayant ses codes et ses rituels propres que cimente l'alcool.

L'initié renonce à la consommation exclusive de la *boisson* (le cidre) du foyer familial et absorbe des alcools forts, avec les hommes : désormais il en est un, ayant rompu avec la famille, univers féminin. À l'avenir, parlant le même langage, il boira avec les autres dockers et pratiquera par exemple la «*pipe*». La pipe est un véritable symbole de l'organisation collective des manières de boire des dockers, au point qu'un de

3 Le potlatch est un échange rituel de dons et contre dons où chacun, pour affirmer sa puissance, offre davantage que ce qu'il a lui-même reçu.

leurs cafés préférés en porta longtemps le nom. Le travail des bordées étant collectif, l'équipe désignait à tour de rôle l'un des siens pour aller au bistrot pendant que les autres effectuaient, à charge de revanche, sa part de travail. Une autre de ces pratiques de groupe est la traditionnelle «couronne» : toute la bordée se cotise pour l'achat de bouteilles bues durant la vacation. Toujours dehors, souvent sous la pluie violente ou dans le vent, dans la poussière, il leur fallait se reconstituer, réchauffer leur corps, leur seul instrument de travail, et se donner le courage de l'effort. Ainsi se passaient les journées sur le port, de sept heures du matin à sept heures du soir : fondées sur les principes de l'échange, les manières constamment solidaires de travailler, de vivre et de boire formaient un tout.

Il faut cependant insister sur l'ancrage, tant historique que régional, de tels comportements, pour ne pas stigmatiser la corporation des dockers. Jusque dans les années 1930, Le Havre fut la première ville de France pour la consommation, la morbidité et mortalité alcooliques. Les raisons sont à chercher dans un ensemble de causes difficilement isolables les unes des autres – certaines ayant partiellement perduré, comme la distinction établie entre ce que l'on appelait les boissons hygiéniques (le cidre, la bière et le vin, perçus comme non alcooliques) et l'alcool (c'est-à-dire les alcools distillés) : dès l'enfance, les dockers, comme tous les ouvriers et bien d'autres, ne buvaient que de la *boisson* avant d'accéder, devenus adultes, à l'alcool sur les quais, pendant et hors du travail. Très couramment, également, les mères de Normandie versaient un peu de calvados dans le biberon des nourrissons,

dans une intention préventive ou curative – pour lutter contre les vers – et non par amoralisme comme l'affirmaient souvent les hygiénistes de l'époque. À ces causes s'ajoutait encore le contexte de l'époque, très étudié par les historiens : la conjonction de la hausse massive de la production d'alcools industriels, de leur distribution dans tout le pays à un prix de vente de plus en plus bas, avec le développement du prolétariat.

Les vaines tentatives des sociétés de tempérance ne purent résister à l'ampleur de cette tendance : déjà aux environs de 1900, la Ligue Nationale contre l'Alcoolisme avait installé trois cafés «antialcooliques» près des bassins, des «cafés sans goutte» selon les débardeurs⁴ : ils durent fermer. Et les roulottes qui circulaient sur les quais en ne proposant que des boissons sans alcool eurent si peu de succès qu'elles furent obligées de servir du vin... avant de fermer à leur tour. Tandis que, dans les débits de boisson du port, les carabots⁵ consommaient quasi exclusivement des alcools forts. Par exemple, le «p'tit sou», mélange de café et de mauvais alcool qui ne coûtait qu'un sou, était très populaire.

Mais, incontestablement, l'une des principales causes de l'alcoolisation fut le mode de paiement, au moyen de jetons échangés auprès de certains tenanciers du port, qui imposaient des consommations pour un minimum de 10 % : les dockers n'avaient pas le choix de l'abstinence, ils devaient obligatoirement boire pour percevoir leur paie. Bien que ce système fût dénoncé dès 1876 par Charles Noiret, qui rédigea un *Projet de Syndicat et de Caisse d'échange pour les*

4 Expression désignant les dockers.

5 Appellation locale pour docker.

Ouvriers du Port et l'Amélioration morale dans notre population, qu'une grève exigeant sa suppression se déroula en 1892, et qu'un vote de la Chambre des Députés le condamnât en 1894, il fut maintenu jusqu'en 1925 – les entrepreneurs de main-d'œuvre l'estimant pratique et économique... Et, pendant une trentaine d'années encore, l'habitude de payer les dockers dans les bistros du port se perpétua.

Boire de l'alcool n'était donc rien d'autre que se conformer à ce qui avait toujours été de mise dans le milieu : c'était se comporter comme les pairs, comme les aînés en avaient transmis la coutume. C'était signer son appartenance à la société publique des hommes travaillant et vivant dans l'espace ouvert du port, s'opposant à l'univers féminin de l'espace privé, familial, où n'étaient consommées que des boissons hygiéniques, où l'argent était compté, épargné, alors que sur les quais et dans les *rades* il était dépensé au gré des tournées, parfois avec une ostentation démesurée. Pour autant que ces tournées étaient des rituels, leurs principes devaient être respectés sous peine d'exclusion. Mais cela signifiait également que ces consommations collectives, au vu et au su de tous, étaient contrôlées par le groupe qui canalisait les débordements éventuels et leurs conséquences.

On peut considérer ces pratiques comme autant de prétextes, pour le docker, à s'affirmer autonome, libre, face aux impératifs de productivité des transitaires. L'alcoolisation était également un moyen de résister aux exigences des négociants, des bourgeois, en leur imposant sa propre existence, ses manières de vivre ne devant qu'à lui-même. Il s'agissait d'utiliser

l'alcool pour ses virtualités créatives, d'échanges de références communes, de partage d'une vie égalitaire sans sexe ni chef. Toutes possibilités qui supportaient mal la présence de ces figures de l'anormalité qu'étaient le buveur d'eau, l'abstinant, ou l'ivrogne, le *picton*⁶ : celui qui buvait mal, qui refusait le partage, ayant rompu avec le principe de l'échange dans la communauté, pour qui l'alcool n'était plus un moyen mais une fin individuelle.

Toutefois l'ivrogne n'était pas un alcoolique, mot qui n'avait aucune signification pour les dockers, qui n'établissaient aucun lien entre l'éthanol et d'éventuels troubles éprouvés : boire ne saurait être une maladie puisqu'il ne s'agissait de rien d'autre que de se conformer à ce qui s'était toujours pratiqué avec, en plus, l'occasion et la possibilité de «bien vivre.» Si malaise il y avait lorsque l'alcool-moyen était respecté dans ses principes d'échanges, ce n'aurait pu être de l'alcoolisme : les manières de boire des dockers étant des manières de vivre, elles ne pouvaient être perçues comme symptôme d'un mal.

Au contraire, ce qui était parfaitement bien compris, c'était ce que leur consommation ostentatoire dans les lieux d'une sociabilité ouvrière portuaire pouvait avoir d'insupportable pour les bourgeois qui, dénonçant leur alcoolisme, voulaient en fait leur imposer une autre vie qu'ils refusaient. Nous rejoignons à nouveau la fonction sociale de l'alcoolisation, l'affirmation sociale d'une identité : «Vous ne comprendrez jamais les racines de l'alcoolisme ; nous ne sommes pas du même monde, nous n'avons pas les mêmes mots. Nous, les pauvres, on n'existe pas, on n'est rien, et c'est pour être quelque chose que l'on boit.»

6 Même origine étymologique que *piquette* et *picter* (boire).

L'alcool codifié, contrôlé, renvoie davantage à la volonté de vivre des dockers qu'à leur mort.

Par contre, le *picton* était inacceptable pour sa communauté qui le considérait non comme un malade, mais comme un déviant, un vicieux, marginal chez les marginaux, sans autre issue possible que la mort dans la solitude, rejeté de tous. En ne se satisfaisant plus des codes collectifs de la consommation d'alcool-moyen, devant boire impérativement de plus en plus, n'importe quand, n'importe comment, il rompait avec les règles de comportement de son entourage, qui lui-même l'excluait. Socialement il n'était plus rien : sa mort sociale précédait sa mort physique.

En fait, jusqu'au début des années 1960, ces cas extrêmes sont peu nombreux. Cependant, il y a une quarantaine d'années, le nombre de déviants va rapidement augmenter, tandis que des mutations affectent la communauté dans l'organisation du travail comme dans l'habitat. Ainsi, le développement du conditionnement des marchandises en containers s'impose et induit un mode de travail plus individualisé et plus technique : c'est notamment la conduite d'engins de manutention qui se généralise au détriment du travail de force collectif, exigeant une vigilance constante peu compatible avec une alcoolisation.

Probablement ne consomma-t-on pas davantage d'alcool, mais on le consomma autrement, de façon plus solitaire, avec un accroissement des effets nocifs, la communauté ne pouvant plus contenir les ivrognes. Le problème de l'alcoolisme est désormais posé lorsque le groupe lui-même, dans son identité, est

menacé de mort. Ce qui va l'amener à réagir pour se préserver.

Ce sera en 1963 la création d'un Comité «antialcoolique», ainsi qualifié après coup, expression d'une volonté de survie collective de la communauté inventant sa manière spécifique d'identifier le mal, de le nommer et d'y remédier. Par la singularité de leur parcours, les fondateurs, et spécifiquement l'un d'eux, sont arrivés à se reconnaître alcooliques et à en guérir. Ils reconnaissent ce mal chez certains de leurs proches et agissent pour les traiter, empruntant au «langage des bourgeois» et au savoir des «grands professeurs» les notions d'alcoolisme et d'alcooliques – mais en les adaptant à leurs propres nécessités.

C'est cette démarche que Lucien⁷, principal animateur du Comité, nomma sa *méthode*, c'est-à-dire sa manière de s'approprier les mots et les savoirs pour construire son langage, porteur de l'émancipation des dominés, ceux qui boivent car ils n'existent pas socialement, ne sont pas reconnus : alors, dans l'instant du boire collectif et ritualisé, contrôlé par le groupe, ils instaurent une communauté fraternelle, sans chef, dans l'illusion de la maîtrise du monde. Toutefois, dans cette utopie, les mots sont bridés, sans avenir ni prise, sinon celle de la fiction, sur la réalité sociale. C'est pour parler que Lucien arrêta de boire, son charisme trouvant alors l'occasion de se déployer sans entrave ; pour être sujet de sa vie, de sa parole, et non plus possédé sous l'emprise de l'alcool.

Lucien a bu, beaucoup, parce qu'il était assoiffé de savoir, de connaissance et de reconnaissance sociale,

7 Pseudonyme que j'avais attribué, avec son accord, au principal fondateur et animateur du Comité. Par le film de Martine Jouando, *Docker. André après la tourmente...* (16 mm, 47 mn, IMA Productions, Paris, 1992), il retrouvera sa véritable identité : André Minck.

parce qu'il n'était rien ; au seuil de la mort, il a compris que cette quête était vouée à l'échec. Alors, dans la pratique, il a inventé la « méthode », parole émancipatrice et thérapeutique au service de ses pairs. Durant les années du Comité, Lucien a pratiqué la méthode, qu'il formalisera par la suite, c'est-à-dire la guérison du mal boire en renouant le lien social rompu grâce à l'échange de la parole, thérapeutique parce qu'égalitaire.

Pour Lucien, l'alcoolisme n'est pas une maladie et, en fait, l'alcoolique est celui qui rejette les autres. Le seul thérapeute reconnu est un semblable, un docker ayant lui-même fait l'expérience et l'ayant surmontée. Le comité a existé pendant dix-sept ans. Il agissait contre l'excès plus que contre l'alcoolisme (« l'eau pour la soif, le vin après pour le plaisir »), il visait le mal boire, l'ivrogne, le *picton*. Ce comité s'adressait au déviant en lui proposant de guérir de son mal par le rétablissement de liens sociaux avec la communauté. Cependant, cette nouvelle alliance suppose que l'ivrogne se reconnaisse alcoolique : il n'entendra et

ne comprendra le diagnostic, il ne l'acceptera que lorsqu'il sera aux limites de la mort et s'il émane d'un pair, d'un docker abstinent parlant la même langue et partageant la même vie, c'est-à-dire tirant sa connaissance et son pouvoir de thérapeute de sa propre expérience d'alcoolique et de sa proximité sociale, de son appartenance à la corporation.

Ce processus, que j'ai appelé *annonciation*, en référence aux travaux de Jeanne Favret-Saada⁸, transforme l'expérience individuelle en expérience collective en proposant le sens du mal et le moyen social de remédier à celui-ci, en assurant le passage du vice à la maladie, de l'exclusion à la guérison par la réintégration dans la communauté, fût-ce sur un mode marginal.

Jean-Pierre Castelain est anthropologue
et membre associé du CETAH
(Centre d'Etudes Transdisciplinaires Sociologie
Anthropologie Histoire)

8 Cf. Jeanne Favret-Saada, *Les mots, la mort, les sorts*, Gallimard, 1978.

Guérir... Punir... Veiller sur...

Vers une société de la surveillance des risques ?

Claude Macquet

*Ce que je reproche à l'égalité,
ce n'est pas d'entraîner les hommes
à la poursuite des jouissances défendues ;
c'est de les absorber entièrement
dans la recherche des jouissances permises.*
(Alexis de Tocqueville¹)

Comme d'autres consommations, celles qui concernent les produits psychotropes sont largement régies par trois facteurs. Il convient, bien entendu, que de tels produits soient disponibles et donc qu'il y ait un marché organisant leur offre (marché clandestin pour l'héroïne ou le cannabis par exemple ; marché réglementé comme dans le cas de l'alcool ou du tabac ; marché monopole pour les molécules délivrées par les médecins et les pharmaciens). Deuxième facteur : l'accessibilité financière de ces produits se doit d'être assurée par l'existence de prix jugés corrects par les consommateurs potentiels. Et enfin, du côté de la demande cette fois, les consommateurs doivent avoir à l'esprit l'une ou l'autre «bonne raison» de recourir à ces produits ou – ce qui revient quelque peu au même – l'une ou l'autre «bonne raison» de ne pas renoncer à leurs éventuelles acquisitions.

Les lignes qui suivent sont consacrées au dernier de ces trois facteurs : la demande de produits psychotropes ; elles s'organisent autour d'intuitions fortes.

Tout d'abord, je voudrais suggérer en quoi l'environnement sociétal s'est modifié tout au long des trois voire des quatre décennies qui viennent de s'écouler. Ces modifications sont à l'image de *tendances lourdes* ou de vecteurs de force qui ont mené l'architecture de nos sociétés, au départ d'une mise en forme encore largement de type disciplinaire dans les années 1950-60, vers une mise en forme de type égalitaire dans les décennies qui suivent. Si, par ailleurs, les consommateurs d'aujourd'hui développent l'une ou l'autre «bonne raison» de consommer des produits psychotropes, on peut raisonnablement faire l'hypothèse que le sens de l'argumentation construite pour rendre compte du caractère légitime de leurs conduites, aux yeux des autres individus ainsi qu'à leurs propres yeux, s'enracine dans ces tendances lourdes et s'en nourrit. Seconde intuition et hypothèse de travail.

1. D'un modèle «disciplinaire» à un modèle «égalitaire»

Au sortir des années 1950-60, deux grands leviers de régulation collective des comportements individuels étaient à disposition : le levier de la prohibition, celui de l'interdit et de l'intervention pénale, d'une part ; et, d'autre part, celui de la réhabilitation d'un état de normalité, entre autres par l'action de l'institution

¹ *De la démocratie en Amérique*, t. 2, in Manent, P. (1982 : 84), *Tocqueville et la nature de la démocratie*, Paris : Commentaire Julliard.

médicale. L'expression «punir ou guérir» synthétisait plutôt bien cette dualité (sans évoquer les avatars de leurs chassés-croisés éventuels). L'hypothèse de travail est ici que l'organisation dynamique du tandem répression-réhabilitation s'est transformée au fil du temps en un jeu à trois leviers : «guérir», «punir» et «prendre soin de».

Globalement, sous l'influence des mêmes tendances lourdes que celles qui s'exercent sur la construction de la demande individuelle de psychotropes, on voit poindre de nos jours les prémises d'une troisième façon de réguler les comportements. Dans le champ médical, par exemple, les dispositifs mis en œuvre se complexifient et, à l'objectif de guérison, d'abstinence (*to cure*), s'adjoint celui de «prendre soin du consommateur» (*to care*). Du côté de l'autre levier, la stratégie d'affliction se complexifie elle aussi, dans la mesure où des pratiques de surveillance – au double sens de «veiller sur», de «prendre soin de», mais aussi de «piloter» – des comportements individuels faisant courir des risques aux autres individus se mettent en place sous nos yeux³.

Guérir/punir... et prendre soin

Il y aurait donc là à observer un troisième appareillage de régulation sociale, qui est déjà qualifié de nos jours – et, notons-le bien, ces dénominations nous renseignent par elles-mêmes sur la véracité de la

construction sociale de ces pratiques – par des expressions telles que «réduction des méfaits» ou «réduction des risques de santé» du côté des acteurs sanitaires ; et «gestion des risques» ou «gestion des nuisances» du côté de ceux et celles qui évoluent en marge des dispositifs répressifs⁴. Et ce qui ne devrait pas manquer d'être au centre des observations futures, c'est comment ce jeu à trois leviers donnera lieu à des alliances de deux acteurs face au troisième, et aussi à quelles alliances il donnera lieu.⁵

Cela étant, et pour terminer cette introduction, quelques précautions sont à formuler. Tout d'abord, il ne fait guère de doute que les tendances lourdes qui vont être mentionnées ci-après ne sont pas toutes présentes, ni toutes présentes avec une même intensité dans tous les contextes sociétaux des sociétés modernes. Il faudrait formuler des nuances et des différenciations, mais elles sont trop longues à présenter dans le cadre de cette communication.

Deuxièmement, on gardera à l'esprit que ces tendances sont à l'image de conjectures : l'avenir de nos sociétés n'est aucunement déterminé et des inflexions de tendance ne sont pas à exclure. Aussi l'objectif de cette communication sera-t-il de mettre ces tendances en évidence de façon à ce que les acteurs concernés puissent y réfléchir, en discuter. Cet effet escompté de «réflexivité» pourrait d'ailleurs entrer également en ligne de compte dans le devenir de ces tendances.

2 Conrad, P., Schneider, J.W. (1992), *Deviance and medicalization. From badness to sickness*, Philadelphia : Temple University Press.

3 Nolan, J. (1998), *The Therapeutic State. Justifying Government at Century's End*, New-York : New-York University Press.

4 Memmi, D. (2003), *Faire vivre et laisser mourir*, Paris : Editions la Découverte ; Carrier, N., Quirion, B. (2003); Les logiques de contrôle de l'usage des drogues illicites : la réduction des méfaits et l'efficacité du langage de la périllisation, Montréal : © *Drogues, santé et société*, vol. 2, n° 1, <http://www.drogues-sante-societe.ca>

5 Macquet, C. (2003), L'échange social et la régulation des déviations à l'aube de la (possible) postmodernité, in Kaminski, D. (dir.), *L'Usage pénal des drogues*, Bruxelles : De Boeck.

Ensuite, chacune de celles-ci, considérée isolément, n'a sans doute pas la force suffisante pour faire cavalier seul. Il faudra cependant être attentif aux éventuels renforcements de ces tendances les unes par rapport aux autres. Cet hypothétique effet de structure entre celles-ci est crucial dans le changement des sociétés.

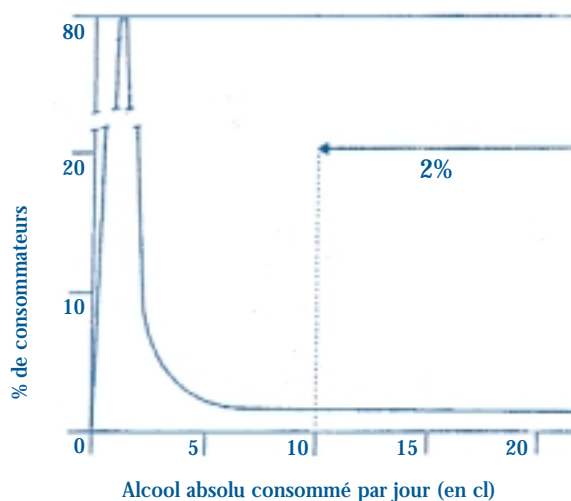
Enfin, par souci de me faire comprendre, j'ai postulé que cet effet de structure est bien réel. Ce postulat est un parti pris de ma part, qui a comme conséquence de donner de la cohérence au texte (du moins, je l'espère), mais il se peut aussi que ce choix soit partiellement une méprise de la réalité. Aux lecteurs d'être juges en cette affaire. Toujours est-il – dernière remarque – que j'ai opté pour cette façon de faire parce que les tendances retenues s'observent dans une large diversité de pratiques collectives et pas seulement dans le domaine de la consommation des produits psychotropes ; cette «transversalité» est en soi un indice du caractère plausible de l'effet de structure supposé vrai.

Evoquer, comme je l'ai fait plus haut, l'état de nos sociétés dans les années 1950-60 par le qualificatif de «disciplinaire» mérite quelques explications. Pour ce faire, je reprendrai des données à propos de la consommation de boissons alcoolisées. Ces données sont issues de l'épidémiologie ; elles sont largement construites au départ des travaux de S. Lederman⁶ et

elles ont été d'une certaine manière le témoin – pour ne pas dire à l'origine – de la construction des politiques publiques dans ces années-là.

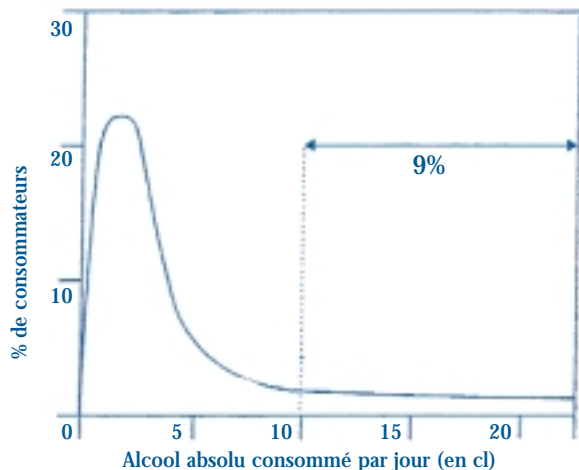
Les trois graphiques ci-après représentent la distribution statistique de la population des consommateurs d'alcool selon trois niveaux théoriques de consommation moyenne d'alcool pur par an et par habitant-consommateur : 5 litres, 15 litres et 25 litres.

Graphique 1
Distribution de la fréquence de la consommation quotidienne d'alcool au sein d'une population où la consommation annuelle moyenne est de 5 litres d'alcool absolu par personne.



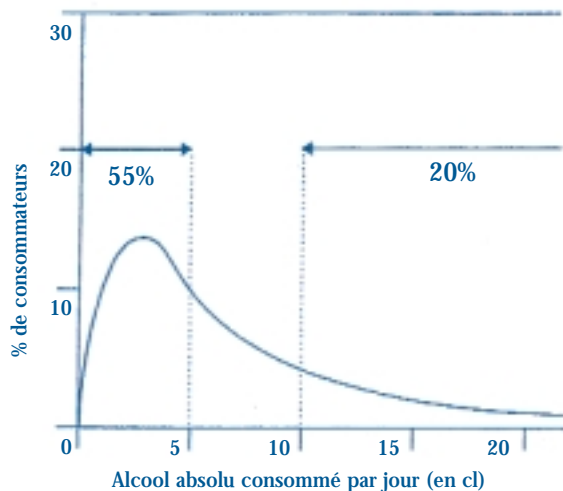
⁶ Bell, R.G. (1979 : 18), Quelques définitions et paramètres en toxicomanie, *Connaissances de base en matière de drogue*, t. 6, Ottawa : © Ministre des Approvisionnements et Services Canada.

Graphique 2
Distribution de la fréquence de la consommation quotidienne d'alcool au sein d'une population où la consommation annuelle moyenne est de 15 litres d'alcool absolu par personne.



On constate en premier lieu que ces trois distributions sont unimodales, c'est-à-dire que l'on observe un seul pic autour duquel les consommateurs se distribuent. *A contrario*, ces distributions ne sont pas bimodales. Cela pourrait être une lapalissade, mais c'est tout de même utile pour bien saisir ceci : dans les trois cas, une majorité d'individus a une consommation d'alcool non préjudiciable pour la santé, mais la minorité des consommateurs qui connaîtra des difficultés – ceux et celles qui sont au-delà du seuil de 10 cl d'alcool pur consommés par jour, soit *grosso modo* une consommation de 6-7 verres – est « à l'image » de la majorité. Les uns et les autres sont en quelque sorte des cousins germains, et la seule façon de singulariser la minorité en regard de la majorité est de prendre en compte l'ampleur des consommations quotidiennes de la minorité.

Graphique 3
Distribution de la fréquence de la consommation quotidienne d'alcool au sein d'une population où la consommation annuelle moyenne est de 25 litres d'alcool absolu par personne.



Autre façon de dire les choses : il est possible que les consommateurs excessifs d'alcool – ceux et celles qui se situent à droite des courbes et au-delà du seuil de 10 cl par jour – présentent, chacun pris isolément, des difficultés personnelles, familiales, sociales, psychiatriques voire même génétiques. Mais, collectivement, il n'est guère nécessaire d'invoquer de tels facteurs de fragilisation pour expliquer l'amplitude de la proportion des individus qui, parmi l'ensemble des consommateurs, souffriront de leurs consommations. En première perspective, le regard épidémiologique (le collectif) l'emporte sans conteste sur une description clinique (l'individuel). Disons encore les choses autrement : rien, avec ces distributions, ne permet d'exclure l'hypothèse qu'il y ait des consommateurs fragilisés consommant modérément voire même des individus fragiles mais abstinents.

Deuxième constat : la proportion des consommateurs potentiellement en souffrance augmente (ou régresse) en fonction de la progression (ou de la diminution) de la consommation moyenne parmi l'ensemble des consommateurs : elle s'élève à 2% dans le cas d'une consommation moyenne de 5 litres d'alcool pur par an, à 9% dans celui d'une consommation moyenne de 15 litres et à 20% dans celui d'une consommation moyenne de 25 litres. Ces distributions sont dites log-rythmiques, c'est-à-dire que le fait de «jouer» sur la consommation moyenne exerce un puissant effet de levier sur la minorité : un gain (ou une perte) du côté du comportement moyen entraîne un gain (ou une perte) démographique proportionnellement plus important(e) du côté de la minorité.

Solidarité et/ou fraternité ?

Enfin, il découle des deux premiers constats que ces courbes incarnent un lien de solidarité – et de fraternité également – entre la majorité saine et la minorité en souffrance ou potentiellement en souffrance : ce sont les attitudes de la majorité qui «dictent» l'ampleur du problème alcool dans une société donnée. Si la solidarité entre la majorité des consommateurs sans problèmes et la minorité des consommateurs avec problèmes saute aux yeux à la lecture des courbes, la question de la fraternité, quant à elle, se pose en ces termes : il va être demandé à la majorité des consommateurs normaux (du moins est-ce là l'une des attentes des pouvoirs publics) de renoncer, ne serait-ce que partiellement, à ses habitudes de consommation, et ce au bénéfice d'une minorité d'individus, souvent anonymes de surcroît.

Ces quelques commentaires devraient suffire pour bien faire comprendre, de manière fine, le caractère

«disciplinaire» des sociétés des années 1950-60. Que ce soit par des contraintes externes (une perspective de prohibition, par exemple, ou une perspective de réglementation de l'usage de l'alcool) ou encore par des procédés de persuasion des individus aux fins de l'exercice d'une auto-contrainte de leur part, ce qui est attendu est globalement un *renoncement* (relatif ou complet) de la satisfaction de leurs désirs ou plus précisément de leur autonomie, de leur marge de manœuvre et de leur liberté d'action. On remarquera également trois autres choses.

Tout d'abord, l'expression de cette solidarité entre la majorité des «normaux» et une minorité de «déviant» se manifeste dans de nombreux autres comportements et pas exclusivement en matière de consommation d'alcool.

Deuxièmement : il est souvent fait état de l'existence d'une «crise» de nos sociétés, et ce depuis les années 1950-60 et surtout 1970. On peut se demander s'il s'agit là d'une véritable crise de solidarité – somme toute, les transferts financiers de la majorité vers la minorité, afin de garantir des soins de santé, des prises en charge socio-économiques, etc., n'ont jamais été aussi élevés que de nos jours, quand bien même d'aucuns souhaiteraient une augmentation des moyens disponibles – ou s'il s'agit plutôt d'une crise de fraternité. Il est en effet plus confortable, pour la majorité, de revendiquer un adoucissement ou une humanisation des conditions de vie de la minorité, via le financement de dispositifs de prises en charge de leur état social ou sanitaire par exemple, que de renoncer en partie à son autonomie personnelle. Quoi qu'il en soit de l'issue de ce «pense-bête éthico-philosophique», les tendances lourdes qui sont signalées ci-après se montrent à voir, à mes yeux, à l'aune

d'une crise de la fraternité dans un contexte d'amplification de l'autonomie des sujets ; aux lecteurs, ici encore, d'être juges en la matière.

Enfin, si l'orientation disciplinaire des années 1950-60 est globalement en régression, cela ne veut pas dire que cette orientation ait disparu de nos horizons sociétaux, comme le montre la réglementation sur l'usage du tabac dans les lieux publics par exemple. Le modèle de la surveillance des risques (de santé pour le consommateur) et des nuisances (le risque encouru par les «normaux» par les risques de santé pris par les «déviant») vient complexifier l'ensemble du dispositif de régulation plutôt que se substituer à l'un des deux autres leviers de contrôle plus connus.

2. Huit tendances lourdes de la société contemporaine

Tendance 1 : L'idée que le destin – médical, socio-économique, etc. – d'une minorité dépend, entre autres, du comportement et donc d'un renoncement de la part de la majorité n'est plus considérée de nos jours comme tout à fait légitime.

Pour les pouvoirs publics, il devient de plus en plus ardu d'utiliser le modèle disciplinaire comme tel (c'est-à-dire, ici, son volet de contrainte externe). C'est une évidence, quand bien même celui-ci est réactivé de temps à autre. L'exemple des limitations de vitesse en matière de circulation routière est plutôt éclairant. Pendant longtemps, des argumentations se sont manifestées dans l'opinion publique afin de plaider pour une levée des interdits : les voitures – surtout de haute gamme – sont réputées de meilleure qualité notamment en ce qui regarde les mécanismes de sécurisation dite passive des automobiles. A l'inverse,

ce seraient les engins les plus vétustes, donc les moins bien équipés et les moins chers, qui représenteraient les véritables risques. Mieux, ce seraient les conducteurs parcourant le plus grand nombre de kilomètres par an qui auraient acquis les meilleures aptitudes à éviter les accidents, au contraire des conducteurs âgés de plus de 70 ans, par exemple.

Or on sait que, si l'on souhaite voir diminuer le nombre de tués et de blessés sur le réseau autoroutier, c'est à une diminution de la vitesse de *tous* les usagers de la route qu'il faudrait se résoudre. Mais, compte tenu que «l'herbe semble toujours plus verte dans le champ d'à côté», d'aucuns auront vite fait d'argumenter que la limite française de 130 km/h n'est pas plus sécuritaire que l'absence de limitation chez les Allemands... lesquels sont – bémol dans le débat : tout le monde sait cela – plus auto-disciplinés que les autres Européens !

Sans anticiper sur la portée des autres tendances signalées plus bas, on signalera déjà qu'une façon de sortir du différend sera très probablement de doter les nouveaux véhicules de dispositifs techniques et électroniques tels que le *cruise control*, l'orientation des trajectoires des voitures sur le repérage des lignes blanches, le radar frontal permettant de repérer le véhicule qui précède par divers paramètres comme sa vitesse, l'«étrangleur de vitesse» piloté par téléphonie. Tous dispositifs d'«aide à la navigation» qui, pour notre propos, se présentent en fait comme un mixte de contraintes externes et de contraintes internes, de discipline imposée (comme dans le cas des moteurs bridés pour ne pas dépasser des vitesses jugées excessives) et de discipline consentie (le *cruise control* se désactive d'une simple coup sur la pédale des freins). Sans même devoir évoquer ici l'équipement du réseau

en caméras vidéo, on perçoit bien que la solidarité des uns (les forts) à l'encontre des autres (les faibles) ne va plus de soi et que c'est aussi par des outillages de surveillance, de «monitoring», de «pilotage» du comportement individuel qu'un *aggiornamento* se dessine entre la fraternité et l'autonomie de chacun.

Comment, enfin, ne pas remarquer que cet *aggiornamento* concerne également d'autres solidarités comme, par exemple, la solidarité entre les actifs, professionnellement parlant, et les inactifs de longue durée ? Certes, les dispositifs techniques sur lesquels une telle surveillance pourrait reposer ne sont pas de même nature qu'en matière de circulation automobile, mais comment ne pas voir que, dans la passation de «*check lists* d'employabilité» assistée par ordinateur, une même logique est à l'œuvre ?

Tendance 2 : Nous acceptons de plus en plus difficilement l'idée que la population est une seule réalité, un seul phénomène. La représentation de la population comme une réalité «homogène» cède la place à celle de sa «pluralisation» selon divers publics cibles, définis en fonction du genre, de l'âge, des styles de vie et de la socialisation de chacun.

Cette seconde tendance était déjà latente dans l'explicitation de la première, mais il convient de s'y attarder. «En quoi la minorité ne serait-elle pas à l'image de la majorité ?» : voilà la question récurrente que se posent non seulement l'opinion publique majoritaire mais aussi les sciences humaines en général. Et ce depuis le développement quasi exponentiel de ces disciplines après la seconde guerre mondiale. Ce questionnement, est-il besoin de le dire, est une véritable aubaine pour la majorité : «si tel est bien le cas, alors, vraiment, les renoncements que l'on attendait de

nous sont illégitimes», dira l'opinion majoritaire. Les exemples sont légion : il suffit de se mettre à l'écoute de ce qui se dit au quotidien dans les interactions entre les personnes. «Le toxicomane avait des problèmes personnels bien avant de consommer, et c'est pour régler ces problèmes qu'il consomme», dira le consommateur occasionnel de cannabis qui n'a jamais connu de difficultés scolaires. «L'alcoolisme est fortement relié aux conditions de vie précaires et à l'exclusion sociale», pourra écrire de bonne foi un journaliste, certes professionnellement stressé mais bien inséré dans des liens familiaux.

Le problème n'est pas de savoir si ces propositions sont vraies ou fausses, si elles ont ou non une valeur scientifique. Elles sont sans doute vraies – mais dans une perspective clinique, et si on considère chaque individu comme un être singulier. Elles sont plutôt erronées, dépourvues de pertinence – pour tout dire «déplacées» voire même obscènes (pour paraphraser Jean Baudrillard) – lorsqu'elles sont transposées dans un espace qui n'est pas le leur, à savoir l'espace public, c'est-à-dire aussi l'espace du «grand public». Ces propositions sont parfaitement valides et utiles lorsqu'elles circulent dans l'espace (privé) de la clinique, c'est-à-dire lorsqu'elles aident à répondre à la question : «que faire avec tel ou tel individu qui va mal, compte tenu des conditionnements qui reposent sur ses épaules ?» Dans l'espace public, par contre, pour vraies qu'elles puissent être, ces propositions ne servent littéralement à rien, si ce n'est peut-être à lever l'hypothèque qui pesait sur le caractère illégitime de certaines conduites. Au mieux, elles servent, dans le cas d'individus réputés normaux, à gommer le sentiment subjectif d'avoir enfreint une contrainte externe et de devoir composer avec quelque chose de l'ordre de la culpabilité d'avoir posé un acte de ce genre. Au

pire, elles minent la règle – tout aussi vraie sur le plan scientifique – de l'agrégation des comportements individuels, agrégation donnant forme à un problème de société. Elles grèvent l'idée même de lien social entre «les normaux» et «les autres», avec lesquels on ne s'identifie plus puisque «la science nous dit qu'ils sont différents».

Ce qui est ici en question, me semble-t-il, ce n'est pas l'existence de connaissances vraies ou fausses, mais bien le débordement des connaissances cliniques (privées) dans l'espace public (au prix d'une dévalorisation quelque peu hautaine des connaissances épidémiologiques par certains cliniciens). Et ce débordement renforce, autant qu'il en est à l'origine, la montée en puissance de la thématique de l'autonomie de l'individu et de sa liberté de choix⁷.

Tendance 3 : La «société politique» est devenue une «société sociale», écrit Michel Freitag⁸. C'est-à-dire que la majorité ne peut plus avoir raison contre ses minorités et leurs revendications de reconnaissance en termes de droits sociaux ou psychosociaux, voire même de droits civils. Les luttes politiques d'hier contre les discriminations se sont transformées en luttes pour l'affirmation de «sa» différence.

Ce n'est pas le moindre des paradoxes que le développement continu et la marche en avant de la Modernité aboutissent à l'occasion à des renversements de perspective. Renversements qui autorisent certains commentateurs à qualifier nos sociétés contemporaines non plus de modernes mais de postmodernes ou encore d'hypermodernes. C'est par exemple le cas dans les analyses de Michel Freitag : si, dans la Modernité – comme on vient de le voir avec les deux premières tendances –, la majorité peut tenter de se distancier de ses minorités, on parlera de contexte postmoderne dès lors que les minorités elles-mêmes alimentent ces distanciations de leurs propres revendications singulières. Ce qui se trame à l'arrière-plan de ces revendications, c'est le passage d'une confrontation «verticale» entre le poids numérique de la majorité et celui de ses minorités – la majorité imposant dans ce cas son point de vue à ses minorités – à une juxtaposition «horizontale» d'affrontements pluriels et circonstanciés, c'est-à-dire sans plus guère faire référence à l'idée même de l'existence d'une majorité. C'est avec cette tendance à la pluralisation que l'avancée du modèle égalitaire prend toute sa mesure⁹.

Cette tendance, encore une fois, se manifeste dans une diversité de pratiques sociales et n'est pas l'apanage de

⁷ Cerise sur le gâteau de ce débordement obscène – dans le sens que Baudrillard confère à ce terme – de connaissances cliniques dans l'espace public, cette phrase (citée approximativement) d'un médecin, psychiatre clinicien, sur un plateau de télévision : «Le cannabis est moins grave que le tabac et, pour cette raison, il ne sert à rien de plaider en sa défaveur. Par contre, chaque consommateur de cannabis devrait consulter un médecin dès qu'un problème apparaît» (je me souviens très bien de l'usage du verbe *devoir*). Non seulement, dans l'espace public, des connaissances cliniques viennent trancher dans le débat public mais, qui plus est, ces connaissances sont utilisées contre les liens sociaux les plus élémentaires : pourquoi un médecin et pas un parent, par exemple ? Parce que celui-ci lui déconseillerait de consommer du cannabis ? J'assume bien entendu seul la responsabilité de ce «coup de gueule» indigné, sans espérer d'être suivi par le lecteur. Mais faut-il accréditer cette idée – à portée normative, notons-le bien – que recourir à l'avis d'un médecin est de l'ordre du «normal» plutôt que de l'«exceptionnel» ?

⁸ Freitag, M. (2002), *L'Oubli de la société. Pour une théorie critique de la postmodernité*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes.

⁹ Schnapper, D. (2002), *La Démocratie providentielle. Essai sur l'égalité contemporaine*, Paris : Gallimard.

la consommation de produits psychotropes. Cela se constate par exemple avec la montée en légitimité des droits de l'enfant ; avec les *affirmative actions* au bénéfice de tel ou tel sous-ensemble socio-culturel dans la population ; avec la revendication du droit au mariage de personnes de même sexe puis, éventuellement, la revendication de leur droit à la parentalité ; avec la procéduralisation des recours administratifs à la disposition des étudiants contre une décision de leurs professeurs ; avec la «découverte» de droits des animaux ; et ainsi de suite. Cette tendance est tout à la fois le témoin de la véracité d'un mouvement d'égalisation qui se déploie dans nos sociétés, d'une part, et l'un de ses puissants adjouvants, d'autre part.

Faut-il se plaindre de la «perte d'autorité» que ce mouvement charrie avec lui d'une manière plutôt évidente ? Convient-il au contraire de se réjouir de ces avancées vers une plus grande «égalité des conditions», comme disait Alexis de Tocqueville peu avant les années 1840¹⁰ en observant la démocratie nord-américaine ? La réponse à ces deux questions est sans doute «oui», dans la mesure où les faits de société sont foncièrement ambivalents. Mais, tout en sachant qu'un retour en arrière n'est guère plausible et qu'une fuite en avant n'est pas vraiment souhaitable, la question qui se pose est sans doute aussi d'un troisième ordre, et sa formulation demande de comprendre les effets de ce mouvement.

Pour dire les choses autrement, il n'est pas certain qu'un tel contexte sociétal soit déforcé dans ses capacités de régulation des comportements individuels par un déficit d'autorité. Ce qui est en question serait plutôt le passage d'un type d'autorité – hiérarchique – vers un

autre qu'il nous est pour l'heure difficile de qualifier finement. De manière symétrique, il n'est pas certain non plus que les revendications de singularités correspondent à l'équivalent d'un débordement des subjectivités que certains n'hésitent guère à qualifier de narcissique. Ce qui est en question, par contre, c'est la capacité de chacun, par ses choix de vie qui le singularisent, de devenir sa propre autorité, d'exercer un auto-contrôle sur soi – mais tout cela sous quelle forme ?

Pour aller vite (malheureusement peut-être) à l'essentiel de notre propos, il me semble qu'il serait opportun de considérer deux facettes de cette troisième tendance. Tout d'abord, le passage d'une «verticalité» vers une «horizontalité» dans la question de l'autorité – le passage d'un mode hiérarchique d'exercice de l'autorité vers un mode dialogique de la négociation des revendications – est le puissant générateur d'un mouvement de pacification des mœurs. En ce sens que le potentiel de violence contenu dans le principe hiérarchique – que ce soit sous la forme de jacqueries diverses, de chahuts dans une classe d'école, de transgressions dans le domaine de la sexualité, ou encore, de manière introjetée, sous la forme de «défonces», etc. – régresse. Par contre – seconde facette – la conflictualité, d'une manière générale, augmente : les individus sont, par la force de cette tendance, captés par des différends, par des débats, bref par des négociations sans fin.

A l'issue de cette valse à deux temps, deux constats peuvent également être posés. S'agissant des comportements minoritaires (qui le resteront sans doute demain), on constate une banalisation de leur valeur en termes de normalité ou d'anormalité ; on le voit

10 Bellah, R.N. (1992), *The Good Society*, New-York : Vintage Books.

manifestement avec la pluralisation des formes de l'activité sexuelle, par exemple¹¹. S'agissant des modalités de régulation de ces comportements et de l'intériorisation des capacités de contrôle de chacun (selon moi, le passage d'un individu anciennement «narcissique» vers un individu plutôt «obsessionnel compulsif»), on constate une prolifération de *guidelines*, de guides pratiques favorisant la réflexivité¹² : «comment être obèse et ne pas en avoir honte ?», «comment se préparer à l'éventualité d'une séparation tout en se sentant bien dans son couple actuel ?», «comment consommer de l'ecstasy pour la première fois en minimisant les dégâts ?», «comment devenir échangiste sans être jaloux ?»... Toutes ces phrases pourraient être, aujourd'hui déjà, des titres de livres à succès ou de pages parcourues sur Internet.

Il demeure que cette «permissivité» – qu'il conviendrait de qualifier précisément et en se méfiant des clichés les plus éculés – est potentiellement un dissolvant des liens sociaux. Cela semble aller de soi.

Tendance 4 : Nous connaissons de nos jours une «contraction du temps vécu». Certaines valeurs d'hier, telles que l'autonomie de l'individu ou la réalisation de soi au travers d'un projet de vie, se doivent d'être réalisées tout de suite. Ces valeurs à réaliser demain sont devenues des normes que l'on met à l'épreuve aujourd'hui.

Pour abstraite qu'elle soit au travers de sa formulation, cette tendance se constate dans maintes circons-

tances et tout particulièrement dans les pratiques de socialisation des individus, dans l'institution scolaire par exemple¹³. Considérées comme des valeurs, l'autonomie individuelle et la réalisation de soi étaient bien entendu présentes dans le cadre des institutions de la Modernité, puisqu'elles en étaient l'horizon de la marche en avant, que ce soit par la lutte contre l'aliénation et pour l'émancipation des individus, ou encore par l'accroissement des technologies matérielles et sociales incarnant l'idée du progrès collectif. Mais un coup d'accélérateur s'est produit. Certes le consumérisme ambiant tend à faire croire que ces valeurs peuvent être atteintes par des actes de consommation plutôt que par des actes de production, par des œuvres personnelles. Mais il y a plus que cela dans cette tendance.

Dans un régime social d'égalité des conditions, l'individu est bien moins amené à se plier à des contraintes externes et au rythme des temps sociaux qui le rapprochent de ces valeurs, qu'à internaliser la contrainte de construire des choix personnels. Il lui est demandé de s'engager, d'opter pour telle orientation plutôt que telle autre, pour telle filière plutôt qu'une autre, pour tel style de vie plutôt qu'un autre. Au point que, dans le domaine de l'accompagnement des jeunes chômeurs, par exemple, cette attente de la formulation d'un projet d'autonomie oblitère parfois la recherche toute factuelle d'un employeur potentiel. Dérive du libéralisme économique ambiant ? Sans guère de doute, mais ne s'agit-il que de cela ?

11 Poutrain, V. (2003), *Sexe et pouvoir*, Paris : Belin.

12 Giddens, A. (1991), *Modernity and the Self-Identity. Self and Society in the Late Modern Age*, Stanford : Stanford University Press.

13 Dubet, F. (1996), L'exclusion scolaire : quelles solutions ?, in Paugam, S. (dir.), *L'Exclusion. L'état des savoirs*, Paris : Editions de la Découverte.

D'un point de vue anthropologique, dans l'ancien contexte sociétal, le fait de poser un choix avait comme corollaire un lent processus de deuil des choix auxquels l'individu renonçait. Le processus d'individuation fonctionnait alors à la fois à l'image d'une centration du sujet sur le contenu des choix réalisés et, au fil du temps, d'une distanciation par rapport aux contenus abandonnés. Dans le nouveau contexte, le fameux slogan de Jerry Rubin dans les années 1960-70 – *Do it !* – n'est plus seulement un leitmotiv de la contestation ou de la révolte à l'encontre d'une société de la discipline – discipline comprise comme cause de refoulements par exemple – mais il s'est mué en norme. Corrélativement, l'individuation du sujet est moins centrée que protéiforme¹⁴. Et la concrétisation de cette norme suppose de «faire des expériences». C'est quasiment là, via cette notion d'expérience, que réside la seule possibilité de mettre à l'épreuve des faits la réalisation des anciennes valeurs, tant il est vrai qu'une valeur, cela se chérit et cela se protège, alors qu'une norme s'évalue dans des actes.

Comment, par exemple, dans un régime d'hétéronomie des identités sexuelles, savoir si mon individuation de genre sera de type hétérosexuel, homosexuel ou bi-sexuel, si ce n'est en faisant des essais, en en faisant l'expérience ? Comment savoir si le métier que je choisis me convient si ce n'est en faisant l'expérience de la formation ? Ce qui, singulièrement parlant, n'est plus tout à fait synonyme de «consentir à se laisser (dé)former à ce métier par d'autres». Comment savoir si je suis capable de garder mes consommations de

cannabis sous contrôle – alors même que les experts se disputent à ce sujet –, si ce n'est en en faisant l'expérience ? De plus, l'individu protéiforme est d'avis, à tort ou à raison, que l'expérience d'aujourd'hui ne sera pas réellement une limitation de son autonomie de demain, que les choses pourraient être réversibles ; c'est bien en cela, notamment, que le sujet protéiforme diffère de l'individu centré.

Il me semble important de bien remarquer que ces expériences, ces passages à l'acte, ces transgressions comme on dit aussi (trop communément ?), ne se font plus seulement à l'aune d'un désir refoulé ou contrarié ni, plus prosaïquement, sous l'auspice d'une recherche de plaisir. Il s'agit littéralement d'un travail, qui coûte en anxiété, en doutes, en incertitudes¹⁵, tout autant sinon plus qu'un rituel ou une étape d'initiation, à la fois ludiques et dangereux. Mais, pour notre propos, il convient de comprendre comment cette quatrième tendance agit dans le sens d'une légitimité socialement construite en ce qui regarde la demande de produits psychotropes chez un individu «moyen».

Tendance 5 : La notion de «danger» est supplantée par celle de «probabilité de subir le risque d'un danger». Simultanément, à l'idée d'évitement du danger (et donc aussi de renoncement) se substitue celle de la possibilité de contrôler la probabilité d'être exposé au danger. C'est ici que se profile la notion de «gestion des risques».

La thématique sociétale qui se trouve à l'arrière-plan de cette formulation est, de nos jours, de mieux en

14 Gergen, K.J. (1991), *The Saturated Self*, Londres : Basic Books ; Lifton, R.J. (1993), *The Protean Self. Human Resilience in an Age of Fragmentation*, Chicago : Chicago University Press.

15 Gottschalk, S. (2000), 'Escape from insanity' : Mental disorder in the Postmodern Moment, in Fee, D. (dir.), *Pathology and the Postmodern*, Londres : Sage.

mieux appréhendée¹⁶ ; on se contentera donc de quelques informations. Le contraste entre l'ancien et le nouveau contexte sociétal peut être cerné ainsi : pour la Modernité, l'un des objectifs à atteindre était l'éradication des dangers ; ces derniers étaient à l'image d'une possible souffrance personnelle et/ou collective, et l'ensemble des énergies tendait donc vers leur éradication. Quant au nouveau contexte sociétal, force est de constater qu'il produit lui-même des dangers et, à ce titre, l'utopie prométhéenne de leur éradication devient quelque peu bancal. L'énergie nucléaire est sans doute l'un des exemples phares en cette matière, au même titre que les recherches et les technologies en matière de manipulations génétiques. Ce dernier terme de «manipulations» synthétisant d'ailleurs plutôt à l'envi, dans le registre de l'intuition de chacun et de chacune, de quoi il s'agit.

De nouvelles inégalités apparaissent ainsi¹⁷. Face au risque de santé que représente l'implantation géographique d'une antenne pour la téléphonie mobile. Face au risque de se faire agresser, soi-même ou par l'intermédiaire de ses biens, dans tel quartier urbain plutôt que dans tel autre. Mais aussi face au risque de contamination par un virus transmis, lors des interactions sexuelles, par tel partenaire plutôt que par tel autre. Et ainsi de suite. Ce qu'il convient de garder à l'esprit, cependant, c'est que la plupart des risques, tels que nous les concevons de nos jours, ne sont pas, à proprement parler, évitables. Non seulement nous les produisons collectivement, du moins de manière significative, mais aussi nous sommes portés, *volens volens* «à les courir». En effet, l'individu protéiforme

dont il a été question plus haut prend des risques et, par ses choix de vie, par ses projets, il est de plus en plus amené à les assumer seul, c'est-à-dire sans pouvoir compter sur la collectivité dans son souci de faire disparaître de son horizon les dangers auxquels ces risques correspondent.

Ici également, le passage de la Modernité à la Postmodernité correspond bien plus à un changement (qualitatif) de logique qu'à une continuation (quantitative) de la Modernité sans plus. Prenons un exemple. Dans les années 1960-70, des efforts législatifs ont été déployés dans certains pays afin d'interdire l'usage des jeux de hasard dans les bistrotts. Le jeu, à cette époque, représentait un réel danger pour la moralité de la famille du joueur, pour ses finances, pour sa normalité à venir en quelque sorte. Depuis quelques années, une autre argumentation et d'autres pratiques voient le jour. Ainsi, il est tenu pour normal qu'une grande ville ait son casino ; le jeu de hasard est considéré, à petites doses de gains et de pertes, comme un délassement tout à fait honorable. Le tissu urbain doit permettre à des représentants des élites (économiques ou autres) de s'y rencontrer puisque, semble-t-il, tel est leur choix de vie, ne serait-ce que pour gérer par le jeu le stress professionnel encaissé pendant la journée de travail. Quel est le sort social réservé à la notion de danger dans ce dernier cas ?

Tout d'abord, le jeu de hasard se banalise indubitablement. Et il se «démocratise», si l'on veut accepter cette expression quelque peu soupçonnable. Il se «démocratise», en fait d'argumentation, dans ce sens bien précis : puisque les milieux populaires, de toute

16 Beck, U. (1992), *Risk Society. Toward a New Modernity*, Londres : Sage.

17 Rosanvallon, P., Fitoussi, J.P. (1996), *Le Nouvel Age des inégalités*, Paris : Points.

façon, conservent des pratiques de jeux en quelque sorte ataviques, «jouons à jeu égal» de l'égalisation des conditions, et laissons l'élite et les classes moyennes avoir accès aux jeux de hasard qui pourraient leur correspondre.

Ensuite, c'est le côté quasiment utilitaire du jeu qui est mis en exergue dans cette logique : il n'est plus le signe ou le symptôme de quelque chose qui ne tourne plus rond chez le sujet, mais une manière de décompresser, d'évacuer le stress. Faire ce choix est moins révélateur d'une décision irrationnelle, d'une pulsion non maîtrisée, que d'une décision fonctionnelle, en ce sens que le joueur prend soin de lui, de son état, en jouant. A ce dernier titre, sans doute, il apparaît comme le seul individu à pouvoir discerner valablement si cet effet fonctionnel est atteint, et avec quelle dose de jeux. Autrement dit, il est le seul expert de son existence ; la question de l'abus et peut-être même de la dépendance au jeu passe au second plan des préoccupations. Autrement dit aussi, «il y a des joueurs compulsifs et il en a toujours été ainsi» mais «la majorité est capable de discernement et elle est son propre maître». Enfin, «je vous le dis, mon commandant, acceptons la normalité foncière du jeu et, pour ceux et celles parmi votre équipage qui tomberaient dans le piège de la dépendance, finançons des services *ad hoc* avec les taxes sur les jeux»...

Sans plaisanterie cette fois, remarquons aussi qu'il ne s'agit pas d'un simple retour en arrière vers ce qui était l'ordre des choses il y a deux ou trois décennies. De l'innovation se dessine dans le paysage postmoderne ; cette nouveauté, c'est la «gestion du risque». Où se loge l'innovation ? A l'instar de ce que l'on constate dans le domaine des assurances automobiles – secteur d'activité hautement habitué à gérer des

risques –, on voit se dessiner les prémisses d'une gestion actuarielle des risques, c'est-à-dire aussi des preneurs de risque. Ainsi avec le projet des futurs casinos : le joueur devra s'inscrire (ce n'est pas nouveau) ; il recevra une carte magnétique attachée à sa personne (c'est déjà un peu plus neuf, de manière cosmétique en quelque sorte) ; ses gains et pertes pourront être consignés dans une puce électronique (voilà qui, par contre, est original) ; et, surtout, l'accès au casino pourra être «piloté» à chaque lecture magnétique de la carte (là, c'est franchement novateur). Et ce monitoring des profils d'individus à risques pourra être communiqué facilement aux collègues (cette fois on se situe clairement dans l'inédit en matière de politique de gestion privée des risques !)...

Ce qui permet de ne pas simplement reculer vers la situation des années 1960-70 apparaîtra dès lors à ceux et celles qui voudront bien observer que, s'il y a effectivement «un pas en arrière», il y a aussi «deux pas en avant», comme dans la procession d'Echternach au Luxembourg. Il y a retour en arrière par la levée d'un interdit qu'il avait été par ailleurs ardu d'instaurer. Il y a bond en avant par la mise en place de technologies et d'une politique novatrice : la «gestion des profils à risque d'être mis en danger». C'est en ce sens que nous ne sommes pas seulement dans une société des risques compris comme des accidents de parcours mais plutôt dans une société de la prise de risques.

Globalement aussi, les sociétés de la prise de risques sont des contextes où les trajectoires biographiques des hommes et des femmes sont de plus en plus problématiques : l'image de la ligne droite, de la flèche directionnelle ou de la montée par plateaux successifs, celle de la ritualisation des moments de passage

d'une étape à une autre, voilà autant de métaphores qui laissent à présent la place à celles de la courbe, de la ligne brisée, du point d'intersection ou du carrefour, des chemins de traverse...

Tendance 6 : L'individu contemporain est à présent en alerte. Il scrute et anticipe les conséquences éventuelles, pour sa propre intégrité, de la prise de risque par l'autre, avec qui il se doit tout de même d'interagir.

Bien des commentaires ont été produits depuis de longues années à propos de l'insécurité (réelle ou supposée) qui caractérise nos sociétés contemporaines. L'intuition est forte, à présent, que cette insécurité ne trouverait pas ses racines seulement dans les crises économiques que nous subissons ou que l'on nous fait subir, dans des institutions modernes défailtantes et en panne d'autorité, dans des discours idéologiques plus ou moins démagogiques – mais aussi dans la mise en forme et la dynamique même de notre Postmodernité.

Ainsi en va-t-il par exemple de la notion de nuisance. Cette notion répond, c'est entendu, à une définition floue : elle permet de se référer à des actes bien palpables mais qui se situent parfois à la limite de la verbalisation policière ; elle se réfère aussi à des appréhensions moins matérielles que nous rangeons dans la rubrique des incivilités. Mais, pour ce dernier volet, peut-être conviendrait-il de ne pas être obnubilé par l'arbre cachant la forêt ; nous connaissons bien une crise de la civilité, me semble-t-il. De manière récurrente, nous passons par des mises à l'épreuve de la confiance que nous sommes prêts à mettre en l'autre : l'autre, par ses choix de vie, n'est plus tout à fait l'individu prévisible qui était attendu hier encore ; par ses prises de risques, il peut mettre sa santé en danger

mais, sur l'autre face de la même pièce de monnaie, ses prises de risques représentent une menace pour ses partenaires, pour la pérennisation des relations et des liens qui les tiennent à lui.

Prenons encore une fois un exemple, celui de l'adoption. Il y a deux ou trois décennies, la perspective qu'un enfant soit adopté par un couple était considérée comme une véritable aubaine pour l'enfant ; sauf accidents, et donc cas rares, l'avenir de l'enfant était assuré. Il en va très différemment à présent. Ainsi, une législation récente en Belgique francophone prévoit tour à tour : que le couple candidat à l'adoption devra suivre un cycle de formation de plusieurs mois sur le développement psychologique de l'enfant, sur le fonctionnement relationnel d'une famille ; au terme de cette formation, il devra subir l'équivalent d'une épreuve de qualification ; à la suite de laquelle un délai lui sera accordé de façon à ce qu'il reconsidère sa demande, qu'il confirme ou infirme son projet d'adoption ; si le projet est confirmé, les caractéristiques psychologiques de l'enfant devront être apparées avec celles du couple ; le devenir de l'enfant sera l'objet d'une expertise périodique. La philosophie du projet est bien entendu de protéger l'enfant des risques que représentent ses parents adoptifs, mais aussi les parents du risque que représente l'enfant en devenir, le lien d'adoption étant à présent, sinon mécaniquement réversible, du moins renégociable.

Nous retrouvons avec cet exemple bien des traits et des façons de faire envisagés jusqu'à présent : l'autonomie des partenaires, reconnue d'emblée mais via des expertises ; l'usage de guides de bonnes conduites, issus eux aussi de connaissances savantes ; le thème de la conflictualité réelle ou potentielle ; celui de la réversibilité, relative il est vrai, des liens sociaux ; et, bien entendu, celui des risques et de la

gestion des risques. Est-ce bien là encore le contexte porteur d'une subjectivité narcissique, pulsionnelle à laquelle nous sommes tant habitués à nous référer ?

Tendance 7 : Le sujet en alerte est incertain du risque que les choix de vie de l'autre représentent pour lui. Il est contrôlant, il scrute l'information qui pourrait le réassurer. Il est anxieux mais aussi en attente de pouvoir procéder à un «décontrôle contrôlé de son auto-contrôle», selon la formule de Norbert Elias.

C'est à un bref retour plus direct sur les produits psychotropes que je voudrais procéder avec l'évocation de cette tendance.

Avec la figure d'un individu hypercontrôlé et contrôlant, anxieux et incertain, responsable de ses choix et comptable de ses prises de risques, à ses propres yeux comme aux yeux des autres, ne tient-on pas une clé de compréhension du caractère légitime que revêt aux yeux de beaucoup le recours aux drogues dites récréatives ? Est-ce par exemple vraiment de la dépression, au sens clinique du terme, qui se profile à cet endroit ? Ou bien le recours à des molécules s'opère-t-il, non afin de combattre une inhibition biologiquement malade, mais plutôt – dans une perspective quelque peu vitaliste, il est vrai – afin de lever le niveau de contrôle que les individus s'imposent par eux-mêmes¹⁸? Dit autrement : pourquoi, par exemple, arguer de l'usage d'ecstasy par la propriété chimique qu'a ce produit d'érotiser les rencontres lors des soirées ? Serait-ce par souci d'érotiser encore davantage ces contacts, comme le suggèrent (trop ?) évidemment certaines campagnes publicitaires pour tel ou

tel sous-vêtement ? Ou alors pour érotiser ce qui, dans la vie ordinaire, est comme éteint sous l'étouffoir par crainte de s'y brûler les doigts ?

Nous sommes des êtres vivants, nous rappelle presque banalement Elias, et à ce titre nous ne pouvons pas éviter d'alterner des moments de contrôle sur soi, sur l'autre, sur notre environnement, et ensuite des mouvements de dé-contrôle. Ce n'est donc peut-être pas toujours d'inhibition qu'il s'agit dans le contexte contemporain – une inhibition que les molécules viendraient corriger – mais, sans doute aussi, de gestion du risque que représente un contrôle trop long ou trop intense. Ces molécules sont bien des molécules de la convivialité comme la littérature nous les présente, mais surtout dans le cas d'individus méfiants, sur leurs gardes.

Pour information, Norbert Elias¹⁹ traite des avatars d'une identique ambivalence contrôle/dé-contrôle (par contraste avec l'opposition contrôle/impulsivité) dans le cas de certaines violences à l'occasion de manifestations sportives.

Tendance 8 : En termes de régulation des comportements individuels cette fois, il convient de ne pas rater cette observation : nous voyons se mettre en place de nouvelles façons de faire, qui tout à la fois tentent de recréer du lien et procèdent à une surveillance des risques que les individus représentent pour ce lien.

L'exemple du dispositif en matière d'adoption est paradigmatique à cet égard. Diverses pratiques qui se rangent sous l'étiquette commune de «médiation» –

18 Maxence, J.-L. (1996), *La Défonce médicamenteuse*, Paris : Editions du Rocher

19 Elias, N., Dunning, E. (1986), *Sport et civilisation*, Paris : Fayard

familiale, scolaire, pénale, en matière de garde d'enfants, de cohabitation dans le quartier – pourraient, me semble-t-il, être reconsidérées de ce point de vue²⁰.

La nouveauté de ces pratiques trouverait aussi à se loger dans un autre registre de préoccupation : celui de la «sanction», au sens large du terme, établie à la suite des épreuves de surveillance de la capacité qu'a un individu de gérer le risque qu'il représente pour les autres et, plus généralement, pour le lien social. C'est la sanction de l'accès²¹ qui semble ici se dessiner très fréquemment : aux «capacitaires», aux *well-equipped*, l'accès à l'espace public, à la parentalité pour des partenaires de même sexe, aux drogues dans un régime de déprohibition, aux casinos pour les joueurs prudents, etc. Quant aux autres, aux «faillis», aux *ill-equipped*...

Je voudrais terminer cette communication en tentant d'explicitier ce que ces lignes pourraient avoir d'ironique, voire même de cynique, aux yeux de certains lecteurs²². Je fais en quelque sorte le pari – même si cela ne fait guère sérieux d'un point de vue académique – que le tableau d'ensemble qui vient d'être dressé, à se confirmer, se retournera un jour contre les

«normaux»²³. Qu'est-ce à dire exactement ? Il ne fait guère de doute que ces procédés de surveillance, qui n'en sont qu'à leurs premiers balbutiements, seront d'une certaine efficacité en ce qui regarde la régulation des comportements individuels et, somme toute, de cela on peut se réjouir. Ils ne le seront que médiocrement dans le cas d'individus fragiles qui, par ailleurs, ne seront plus très bien protégés par la fraternité des «normaux»; le levier pénal continuera sans doute ses interventions dans ce cas.

Par contre, et à terme, comment ne pas anticiper que ces procédés de surveillance – au départ de situations marginales ou déviantes mais à présent plutôt banalisées (je songe par exemple à la revendication de la parentalité par un couple de même sexe) – s'appliqueront également aux «normaux» ? En l'occurrence, pour cet exemple, au désir de parentalité des couples hétérosexuels. C'est cela que Tocqueville nommait en son temps le «pouvoir social» ; c'est aussi là que se loge un avenir possible pour l'expertise des sciences humaines, en ce compris celle de la médecine²⁴.

Claude Macquet est sociologue
et chargé de cours à l'Université de Liège
(cmacquet@ulg.ac.be)

20 «Chassons le naturel par la porte ; il reviendra par la fenêtre» : il semble bien qu'une des conditions centrales pour la réussite de la médiation soit l'acceptation par les acteurs en présence de l'idée de renoncement. Mais, dès lors, que faire avec ceux et celles qui s'y refusent malgré tout ?

21 Rifkin, J. (2000), *The Age of Access*, New-York : Penguin-Putman Inc.

22 Je me rassure tout de suite – en même temps que le lecteur : le cynisme est bien une école philosophique avant d'être un trait de caractère.

23 Hervieu-Léger, D. (2003), *Catholicisme, la fin d'un monde*, Paris : Bayard.

24 Lupton, D. (1995), *The Imperative of Health. Public Health and the Regulated Body*, Londres : Sage ; Macquet, C., Vrancken, D. (2003), *Les Formes de l'échange. Contrôle social et modèles de subjectivation*, Liège : Editions de l'Université de Liège.

Une réalisation de l'asbl Question Santé
72 rue du Viaduc - 1050 Bruxelles
Tél. : 02 512 41 74 - Fax : 02 512 54 36
E-mail : question.sante@skynet.be
<http://www.questionsante.org>



Avec le soutien de la
Commission Communautaire Française
de la Région de Bruxelles-Capitale



Supplément à Bruxelles Santé n°38 - Juin 2005

Editeur responsable : Dr. P. Trefois
72 rue du Viaduc - 1050 Bruxelles
D/2005/3543/7